

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 décembre 2020
13 h**

**Séance tenue le lundi 14 décembre 2020
Salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Cathy Wong.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Stephanie Watt.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, enchaîne et dédie la minute de silence à M. Claude Castonguay, grand bâtisseur du Québec, décédé le 12 décembre dernier. Elle dresse la liste de quelques distinctions dans la carrière de M. Castonguay notamment, le titre de Grand Montréalais dans la catégorie économique en 1990 et Commandeur de l'Ordre de Montréal en 2016. Elle offre, au nom des Montréalaises et Montréalais, ses condoléances aux membres de la famille et aux proches. Elle remercie M. Castonguay de son apport marquant à la société. Ensuite, la présidente souligne également le décès récent de deux autres hommes politiques qui ont marqué à leur manière la collectivité : le 25 novembre, M. Marc-André Bédard, ancien ministre de la justice et le 12 décembre dernier, M. Alfonso Gagliano, ancien ministre des Travaux publics.

Après la minute de silence, la présidente du conseil enchaîne en soulignant quelques célébrations internationales au mois de décembre :

- le 1^{er} décembre : Journée Mondiale de lutte contre le sida 2020
- le 3 décembre : Journée Internationale des personnes handicapées
- le 5 décembre : Journée mondiale du bénévolat
- le 6 décembre : Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes 2020
- 8 décembre : Journée Mondiale du Climat
- 20 décembre : Journée mondiale de l'humanisme

Par la suite, la présidente du conseil mentionne les anniversaires des conseillers et des conseillères au courant du mois de décembre :

- le 12 décembre : François Limoges
- le 14 décembre : Marianne Giguère

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais. Pour les circonstances, M. Dorais, est vêtu de manière colorée, en bleu blanc rouge, afin d'attirer l'attention des membres du conseil sur une cause qui lui tient à cœur, soit le soutien à l'organisme Mission Bon Accueil. Il précise que l'organisme est en période de levée de fonds et invite tous les membres à y participer. Il les remercie à l'avance.

La présidente du conseil remercie M. Dorais et souhaite une bonne séance à tous et à toutes.

2 - Période de questions des membres du conseil

Avant d'appeler la période de questions des membres du conseil, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, rappelle quelques consignes : la question posée doit être brève et claire, l'élu.e qui donne la réponse bénéficie d'une minute 30 pour répondre à la question principale et une minute est allouée la question secondaire. La présidente demande la collaboration de toutes et tous afin d'assurer le bon déroulement et éviter les propos blessants ou l'usage abusif de questions de privilège. Elle termine en soulignant que ce même principe s'applique lors de la période de questions du public de manière à permettre la lecture d'un plus grand nombre de questions dans le temps qui est imparti.

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Souhaite obtenir les commentaires de la mairesse sur l'état d'esprit du caucus de Projet Montréal et les priorités de gouvernance / Questionne l'ouverture de Projet Montréal face aux opinions de tous les élus de ce parti
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Protection patrimoniale au Square Philips, plus précisément l'édifice de La Baie d'Hudson – Quelles sont les démarches envisagées par l'Administration pour protéger ce bâtiment? / Souhaite que le bâtiment soit protégé
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Sols contaminés provenant de l'est de Montréal déversés en Ontario – Est-ce que l'entente concernant ce dossier va être révisée?

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui soulève une question de privilège à l'égard des propos tenus par le leader adjoint de l'opposition officielle, en associant les mots « Plante » et « verte ». M. Limoges soulève aussi une question de règlement à l'effet que M. Francesco Miele n'avait pas le droit de parole à ce moment-ci.

La présidente cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy. Cette dernière précise que la période de questions n'était pas ouverte à l'ensemble des membres et qu'en effet, M. Miele n'avait pas de droit de parole. La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, clôt le débat en demandant à M. Miele d'être prudent dans le choix des mots puis elle l'invite à terminer sa question et lui précise qu'il n'aura pas une autre prise de parole lorsque la période de questions des conseillers sera ouverte à l'ensemble des membres. Ce dernier acquiesce.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Questionne l'octroi de ce contrat et expose le point de vue du gouvernement du Québec et la couverture médiatique à ce sujet
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauvé	Acquisition de 300 nouveaux autobus à la Société de transport de Montréal – Quel est l'âge moyen des autobus qui seront remplacés et où seront-ils garés? / Comment seront financés les coûts supplémentaires?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Personnes en situation d'itinérance dans l'arrondissement de Montréal-Nord, durant la période hivernale – Souhaite que l'organisme Amour en action puisse avoir les ressources nécessaires afin d'ouvrir, entre autres, un centre de jour / Reformule sa question et souhaite que tous les arrondissements soient soutenus dans ce dossier
Mme Sue Montgomery	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Récent jugement en faveur de la mairesse de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Souhaite que les représentants municipaux soient bien informés des lois et règlements en vigueur / Reformule sa question
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante	Est-ce que les personnes en situation d'itinérance, plus précisément au Square Cabot, vont apprécier le projet à venir

À 13 h 40,

Il est proposé par M. Karine Boivin-Roy
appuyé par Mme Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Souhaite que les interventions dans ce dossier soient effectuées par les travailleurs de rue et les organismes communautaires
Mme Mary Deros	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Passage à niveau menant au métro dans le secteur de Parc extension (EXO) – Souhaite connaître l'échéancier dans ce dossier / Souhaite que cela soit fait le plus rapidement possible

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Effie Giannou	M. Luc Rabouin	Aimerait des assouplissements réglementaires notamment concernant le comptoir à râclette qui doit fermer dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal / Aimerait connaître les actions à venir dans ce type de dossiers et les possibilités d'assouplissements réglementaires
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Quel est le plan de réouverture des bâtiments municipaux compte tenu de la vaccination qui s'amorce? / Est-ce que les installations municipales seront sollicitées pour la vaccination?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 56.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM20 1223

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2020 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et informe les membres du conseil que la séquence d'étude des dossiers sera modifiée afin d'étudier les articles 80.01 (42.08) et 42.08 tout de suite après l'adoption des articles 15, pour revenir par la suite à la séquence inscrite à l'ordre du jour.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité pour cette information et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour informer les membres du conseil qu'il dépose, appuyé par le conseiller Christian Arseneault, une motion, pour inscription à l'assemblée du conseil de janvier 2021, intitulé : « Motion demandant à la Ville de Montréal à exhorter le gouvernement canadien à décriminaliser la possession simple de drogue pour usage personnel », conformément à l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

M. Miele demande pourquoi le dossier inscrit en orientation à l'article 80.01 (20.35) revient à l'ordre du jour de ce conseil, alors que ce même dossier, mot pour mot, a déjà été présenté au conseil municipal du mois d'octobre 2020.

Le leader de la majorité, M. François Limoges explique que puisque ce dossier a été retiré lors du conseil d'agglomération du mois d'octobre 2020, il doit donc être présenté à nouveau en orientation au conseil municipal pour être ensuite présenté au conseil d'agglomération de décembre 2020.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM20 1224

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 novembre 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 novembre 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 décembre 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 - Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2020.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2020.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2020.

Un débat s'engage.

CM20 1225

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport d'étude et aux recommandations de la Commission de la présidence du conseil portant sur le vote par correspondance comme modalité de vote à distance dans le contexte montréalais

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur le vote par correspondance comme modalité de vote à distance dans le contexte montréalais, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1204320008

CM20 1226

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique des budgets de fonctionnement 2020 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique des budgets de fonctionnement 2020 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1204320011

CM20 1227

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'Administration suite à l'examen public du document intitulé « Perspectives budgétaires 2021 »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Perspectives budgétaires 2021 », et le conseil en prend acte.

04.06 1204320010

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

5.01 Résolution CA20 08 0581 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent - Dépôt d'une résolution concernant le plan stratégique de développement du transport collectif 2021-2030 - ARTM

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Marianne Giguère

- Dépôt de la réponse de Mme Giguère à M. Marvin Rotrand à la suite de ses questions concernant le développement du Réseau express vélo (REV) – conseil municipal du 16 novembre 2020

Par M. Jean-François Parenteau

- Dépôt de la réponse de M. Parenteau à M. Francesco Miele concernant l'article 20.02 – conseil municipal du 16 novembre 2020 – Conclure deux ententes-cadres avec IPL inc. au montant total de 2 769 474 \$, taxes incluses (lots 1 et 2), et une entente-cadre avec Orbis Canada Limited au montant de 1 229 106 \$, taxes incluses (lot 3), pour la fourniture d'outils de collectes de matières résiduelles

Par M. Jean-François Parenteau

- Dépôt de la réponse de M. Parenteau à M. Dominic Perri concernant l'article 80.01 (20.26) – conseil municipal du 16 novembre 2020 – Conclure des ententes-cadres avec Énergie Valero inc. (6 245 290,28 \$), Suncor Énergie inc. (243 752,86 \$), Philippe Gosselin & Associés limitée (178 814,77 \$) et Mazout G. Bélanger inc. (278 231,09 \$) pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal

Par M. François W. Croteau

- Dépôt de la réponse de M. Croteau à M. Abdelhaq Sari concernant l'article 80.01 (20.10) – conseil municipal du 16 novembre 2020 – Accorder un contrat de gré à gré à Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc. pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'émission de constats informatisés (SÉCI) et du module rapport d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Par M. Craig Sauvé

- Dépôt de la réponse de M. Sauvé à M. Marvin Rotrand concernant l'achat par la Société de transport de Montréal (STM) de 300 autobus – conseil municipal du 16 novembre 2020

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand qui soulève une question de privilège car il souhaite obtenir des éclaircissements de la part du conseiller Craig Sauvé concernant les réponses qu'il a reçues, autant écrites que verbales.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, intervient en indiquant que selon lui cette question de privilège n'en est pas une au sens du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie internes du conseil municipal* (06-051).

La présidente clôt le débat en précisant qu'en effet il ne s'agit pas ici d'une question de privilège.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020

-
- 7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020
-

7.03 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

7.04 Dépôt des déclarations des membres du comité exécutif en vertu du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements

CM20 1228

Dépôt du rapport portant sur l'exécution de travaux d'urgence de sécurisation des parois de la falaise de la voie Camillien-Houde, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport portant sur l'exécution de travaux d'urgence de sécurisation des parois de la falaise de la voie Camillien-Houde, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1208131001

CM20 1229

Bilan annuel 2019 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2019 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1207947001

CM20 1230

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2019, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1207404001

CM20 1231

Dépôt du rapport du greffier sur les déclarations de réception d'un avantage par les élus

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du greffier sur les déclarations de réception d'un avantage par les élus, et le conseil en prend acte.

07.08 1200310012

CM20 1232

Dépôt du document intitulé « Plan climat 2020-2030 »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document intitulé *Plan climat 2020-2030*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1207534004

CM20 1233

Dépôt du plan stratégique Montréal 2030

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le plan stratégique Montréal 2030, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 1209043001

8 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CM20 1234

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Réussir la transition vers la mobilité durable : comment aller plus loin »

Le conseiller Aref Salem, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Réussir la transition vers la mobilité durable : comment aller plus loin », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par M. Lionel Perez

--- Dépôt d'une copie d'une pétition concernant le retrait des aménagements cyclables sur la rue Marseille.

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CM20 1235

Déclaration en soutien à l'industrie aérospatiale

Attendu que l'industrie aérospatiale est sans contredit l'un des plus importants moteurs économiques du Québec;

Attendu que 97 % de l'industrie aérospatiale est concentrée sur le territoire du Grand Montréal, dans un rayon de 30 km;

Attendu que Montréal est la troisième capitale de l'aérospatiale, après Toulouse et Seattle. Il est d'ailleurs possible de construire un avion de A à Z à Montréal;

Attendu que l'industrie aérospatiale emploie, au Québec, mais principalement dans la grande région de Montréal, plus de 43 400 travailleurs qualifiés et qu'elle représente près de 250 petites, moyennes et grandes entreprises;

Attendu que dans la région métropolitaine de Montréal, près d'un travailleur sur 50 exerce un métier ou une profession en aérospatiale. Au Québec, un travailleur sur 100 détient un emploi en aérospatiale, une proportion 1,4 fois plus élevée qu'en France et 2,4 fois plus importante qu'aux États-Unis;

Attendu que plus de 70 % de la recherche et développement au Canada en aérospatiale se faisait dans la grande région de Montréal, en 2018. Plus de 1,4 G\$ sont investis en recherche et développement chaque année par ce secteur, contribuant ainsi à plus du quart de la recherche et développement manufacturière totale au Canada;

Attendu que, à elle seule, l'industrie aéronautique au Québec a réalisé, en 2019, des ventes totalisant près de 17,8 G\$, ce qui représente une augmentation de 15,9 % par rapport à celles de 2018;

Attendu que l'industrie aérospatiale québécoise représentait, en 2019, près de 49 % des effectifs et 57 % des ventes du secteur aérospatial canadien;

Attendu que plus de 90 % des firmes manufacturières canadiennes de l'industrie aérospatiale exportent 80 % de leur production. En 2019, l'industrie aérospatiale occupait le premier rang en matière d'exportations québécoises, avec 12 % du total des exportations manufacturières du Québec;

Attendu que l'industrie aéronautique au Québec a annoncé son intention de faire preuve d'audace pour suivre la direction donnée par le gouvernement du Québec pour une province plus verte en développant l'avion vert de demain.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Luc Rabouin
M. Alan DeSousa
M. Richard Deschamps
M. Richard Guay
Mme Mary Deros

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- demande au gouvernement du Canada de s'assurer de mettre en place les outils nécessaires pour maintenir le leadership de Montréal comme troisième capitale aérospatiale mondiale;

- 2- contribue, avec ses partenaires, à développer les infrastructures nécessaires pour encourager et favoriser une culture d'innovation au sein de l'industrie aérospatiale;
- 3- demande aux gouvernements supérieurs de soutenir la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, en soutenant la concentration de programmes en aérospatiale et en renforçant des collaborations entre les milieux universitaire et professionnel pour une immersion plus rapide et plus qualitative des jeunes sur le marché du travail;
- 4- appuie ses partenaires et les gouvernements supérieurs en vue de conclure les partenariats nécessaires pour préserver les forces de l'écosystème de l'aérospatial et d'attirer les puissances étrangères.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration. Elle relate notamment quelques-uns des nombreux défis importants auxquels fait face l'industrie aérospatiale durant cette pandémie de la COVID-19. Elle souligne à quel point la vitalité économique de la métropole est liée à celle de l'industrie aérospatiale. Elle conclut en assurant que la Ville de Montréal, en collaboration avec ses partenaires, va continuer à faire sa part, en favorisant notamment une culture d'innovation.

À 15 h 55, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le vice-président du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède respectivement la parole aux conseillers Alan DeSousa, Richard Deschamps et Richard Guay.

Le conseiller DeSousa souligne le rôle majeur que joue cette industrie à Montréal entre autres par la création de bons emplois, et ce, depuis plus de 30 ans. Il relève plusieurs enjeux économiques en lien avec la situation actuelle dans l'industrie aérospatiale et termine en précisant la place de choix qu'occupe l'industrie aérospatiale dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

À son tour, le conseiller Deschamps remercie l'Administration d'avoir présenté cette Déclaration et il joint sa voix en tant qu'appuyeur. Il invite tous les membres du conseil à voter en faveur de cette Déclaration qui doit être portée haut et fort dans notre communauté afin de soutenir la grappe industrielle de l'aérospatiale et préserver l'expertise acquise au fil des années dans cette industrie.

Puis, le conseiller Guay prend la parole et explique qu'il est personnellement interpellé par cette Déclaration étant lui-même un ancien travailleur d'Air Canada. Il précise également que ce savoir-faire acquis ici en recherche et développement est reconnu mondialement. Il termine en ne laissant aucun doute sur son soutien indéfectible à cette Déclaration et à tous les travailleurs de l'industrie aérospatiale.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, remercie les conseillers DeSousa, Deschamps et Guay pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM20 1236

Déclaration pour souligner le départ à la retraite de la présidente-directrice générale de l'Administration portuaire de Montréal, Mme Sylvie Vachon

Attendu que la présidente-directrice générale du Port de Montréal, Mme Sylvie Vachon, prendra sa retraite à la fin de l'année, au terme d'une carrière de plus de 30 ans;

Attendu que Sylvie Vachon occupe la fonction de présidente-directrice générale de l'Administration portuaire de Montréal (APM) depuis juillet 2009;

Attendu que Sylvie Vachon est entrée à l'APM en 1990, à titre de chef des ressources humaines. Elle y a depuis occupé diverses fonctions, dont vice-présidente, administration et ressources, avant d'être nommée PDG;

Attendu que la carrière de Sylvie Vachon a été couronnée par de nombreuses distinctions. Ainsi, en 2014, Mme Vachon a reçu le Prix Saint-Laurent, remis par la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES), en 2016, elle s'est vue décerner la médaille de l'Assemblée nationale, en 2018, elle a reçu le Mercure Leadership, Femme d'exception Financière Sun Life, décerné par la Fédération des chambres de commerce du Québec, ainsi que le prix Femmes d'affaires du Québec - catégorie cadre, dirigeante ou professionnelle, organisme public ou parapublic, remis par le Réseau des femmes d'affaires du Québec. Puis en 2020, elle a reçu le prix Grand Bâtitseur, dans le cadre des prix Distinction décerné par Tourisme Montréal, en plus du prix Donna Lettorio leadership 2020, remis par l'Association des transitaires internationaux canadiens (ATIC);

Attendu que sous l'impulsion de Sylvie Vachon, le Port de Montréal est devenu un chef de file et un promoteur notoire de la chaîne logistique du Grand Montréal, notamment avec la mise sur pied de la grappe métropolitaine en transports et logistique (CargoM);

Attendu que Sylvie Vachon a contribué à restructurer le Port de Montréal, optimiser et mettre à niveau ses infrastructures, incluant un nouveau terminal de croisières à la hauteur de la renommée internationale de Montréal. Sous la gouverne de Mme Vachon, le Port a aussi su diversifier ses marchés et préparer l'avenir dans un souci d'une saine cohabitation avec la communauté;

Attendu que sous la gouverne de Sylvie Vachon, le Port de Montréal s'est relevé de la crise financière de 2008 et a réalisé par la suite 6 années records consécutives. Même au travers de la crise de la COVID-19, le Port de Montréal a démontré sa résilience;

Attendu que Sylvie Vachon a su garder le Port de Montréal à l'avant-garde grâce à la multiplication des partenariats en innovation, notamment avec l'écosystème en intelligence artificielle, la mise sur pied du premier accélérateur en innovation portuaire en Amérique du Nord (avec le Centech) et l'adhésion à chainPort, un regroupement sélect de 25 ports qui excellent en innovation;

Attendu que Sylvie Vachon est responsable de la création du Grand Quai du Port de Montréal, un legs du 375^e de Montréal. Ce nouveau terminal de croisière est actuellement utilisé comme halte-répôt pour les personnes en situation d'itinérance dans le cadre du plan d'action mis en branle en raison de la COVID-19. Mme Vachon a aussi contribué à la création du centre d'interprétation portuaire au Grand Quai;

Attendu que Sylvie Vachon a assuré au Port de Montréal un rayonnement international grâce à de nouvelles lignes maritimes et de nouveaux partenariats avec les principaux acteurs de l'industrie;

Attendu que Sylvie Vachon s'est assurée de la conclusion de nombreuses ententes nationales et internationales en faveur du développement durable, dont l'adhésion du Port de Montréal à l'Alliance verte et à l'Agenda 2030 de l'Association internationale Villes Ports, un agenda que la Ville de Montréal soutient. Sous la gouverne de Mme Vachon, le développement durable est d'ailleurs devenu une préoccupation importante du Port de Montréal;

Attendu que c'est sous la gouverne de Sylvie Vachon que l'APM a constitué un premier comité de bon voisinage et multiplié les relations avec la communauté des voisins du Port.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Luc Rabouin
M. Aref Salem

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- salue la carrière exceptionnelle de Sylvie Vachon au sein de l'APM, sa contribution majeure à la croissance du Port de Montréal, mais aussi son impact sur le développement de la métropole, et lui transmette ses souhaits en vue d'une retraite bien méritée;
- 2- assure l'APM de son appui, notamment dans le cadre de son développement et de l'Agenda 2030 de l'Association internationale des villes portuaires;
- 3- souligne l'arrivée de Martin Imbleau au poste de président-directeur général de l'Administration portuaire de Montréal et lui souhaite bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration. Elle met en relief notamment l'apport exceptionnel de Mme Vachon au Port de Montréal mais également au développement économique de la métropole. Mme Plante souligne que Mme Vachon a littéralement transformé l'Administration portuaire de Montréal. Elle vante son leadership, ses grandes qualités de femme d'affaires et de gestionnaire et sa vision. Et encore, durant cette pandémie, elle a su démontrer toute la résilience nécessaire afin de faire face à cette situation inédite et les problématiques qui y sont associées. Elle conclut à quel point Mme Vachon a été une source d'inspiration pour elle.

Le vice-président du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au conseiller Aref Salem.

Le conseiller Salem prend la parole et débute en ajoutant son nom à cette Déclaration. Il souligne à quel point Mme Vachon est un exemple de dévotion non seulement envers son organisation mais aussi pour le développement économique de la Ville de Montréal. De plus, il souligne qu'elle a su faire connaître et positionner le Port de Montréal tant à l'échelle nationale qu'internationale. Il termine en faisant l'éloge de ses qualités humaines notamment avec l'implantation du Grand Quai (anciennement jetée Alexandra) et des nombreuses reconnaissances qu'elle a reçues durant sa carrière.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Salem pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM20 1237

Déclaration pour assurer le financement de la station du Réseau express métropolitain à l'aéroport Montréal-Trudeau

Attendu que le gouvernement du Québec et son mandataire la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ-Infra) construisent présentement le Réseau express métropolitain (REM), qui s'étendra sur 67 km et offrira une option de transport collectif moderne à la région métropolitaine;

Attendu que le projet REM s'intégrera au réseau actuel de transport collectif bonifiant ainsi l'offre de service pour la population de l'agglomération de Montréal;

Attendu qu'en raison des changements climatiques et du réchauffement climatique, il est essentiel d'offrir des services de transport collectif compétitifs à l'utilisation de la voiture solo;

Attendu qu'une interconnexion entre l'aéroport, l'ensemble du réseau de mobilité de Montréal et le centre-ville est essentielle pour le dynamisme et développement économique et touristique de la métropole;

Attendu que le développement économique de la métropole est intimement lié à la présence de travailleurs, d'étudiants et de touristes internationaux;

Attendu que le coût de la construction de la station du REM prévue à l'aéroport international Montréal-Trudeau est évalué à 600 M\$;

Attendu qu'avant la pandémie de la COVID-19, 14 millions de passagers fréquentaient annuellement l'aéroport de Montréal;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a fait chuter les revenus d'Aéroports de Montréal (ADM) de manière brutale, à la suite d'une diminution de 97 % du trafic passager, ce qui limite, à court terme, sa capacité à investir dans l'aménagement de la station;

Attendu que les travaux de construction du tunnel permettant la connexion entre les stations Marie-Curie et YUL-Aéroport-Montréal-Trudeau ont débuté en octobre 2020 et doivent se terminer en 2024;

Attendu que la Ville de Montréal a multiplié les représentations au cours des dernières années pour assurer la réalisation d'une station du REM à l'aéroport international Montréal-Trudeau;

Attendu que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a pressé Québec et Ottawa de s'entendre sur le financement d'une station du REM à l'aéroport Montréal-Trudeau;

Attendu que par son Plan métropolitain d'aménagement et de développement, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) reconnaît le caractère prioritaire de la mise en service d'une navette moderne et rapide entre l'aéroport et le centre-ville de Montréal pour renforcer l'attractivité et la compétitivité du Grand Montréal et pour réduire la congestion importante engendrée par le transport des personnes vers l'aéroport;

Attendu que Aéroports de Montréal propose aux gouvernements de lui consentir un prêt assorti de conditions de remboursement souples, en fonction du rétablissement de ses revenus;

Attendu que le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, CDPQ-Infra et Aéroports de Montréal ont entrepris des discussions en vue du financement de la construction de cette station;

Attendu que le gouvernement du Québec a récemment décidé de se retirer du montage financier en préparation pour la construction de cette station du REM.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Éric Alan Caldwell
M. Alan DeSousa

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réitère l'importance de réaliser la station YUL-aéroport Montréal-Trudeau du REM pour favoriser la modernisation du réseau, la mobilité des personnes, la vitalité économique de la région métropolitaine de Montréal et ainsi soutenir son attractivité et sa compétitivité;
- 2- invite le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, CDPQ Infra et Aéroports de Montréal à poursuivre les pourparlers en vue de trouver rapidement une solution financière permettant de concrétiser la réalisation de la station YUL-aéroport Montréal-Trudeau.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration. Elle vante notamment le projet du REM dans toute sa globalité et mentionne le rôle clé qu'il jouera en matière de mobilité des personnes, de vitalité économique et d'attractivité pour la métropole. En terminant, elle expose l'enjeu du financement de la future station YUL-aéroport Montréal-Trudeau et exprime le souhait que rapidement le montage financier soit établi et confirmé par les partenaires impliqués.

À 16 h 17, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au conseiller Alan DeSousa. Ce dernier dresse un bref historique de ce grand projet du REM et plus particulièrement le lien stratégique entre le centre-ville et la station YUL-aéroport Montréal-Trudeau. Il enchaîne en présentant quelques défis liés au montage financier actuel. Il conclut et espère qu'une solution rapide soit mise de l'avant concernant le financement de cette station de première importance pour l'économie métropolitaine.

La présidente du conseil remercie le conseiller DeSousa pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM20 1238

Déclaration pour souligner le départ à la retraite du directeur du Service de sécurité incendie de Montréal, Bruno Lachance, et pour saluer le travail des pompiers et pompières de Montréal

Attendu que le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), Bruno Lachance, a annoncé son départ à la retraite le 18 août 2020, après 38 ans de service;

Attendu que sous la direction de Bruno Lachance, le SIM a entrepris une restructuration importante du service afin d'optimiser ses opérations et de mieux desservir les Montréalaises et les Montréalais;

Attendu que ces changements importants s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique 2018-2021, un plan qui contribue à accroître la sécurité et la résilience de Montréal, en préparant les équipes du SIM afin de pouvoir relever les défis particuliers liés à notre métropole;

Attendu que le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) joue un rôle essentiel pour assurer la sécurité des Montréalaises et des Montréalais, tant au niveau de la prévention que de l'intervention;

Attendu que le Centre de sécurité civile (CSC), sous la direction du SIM, est au premier plan de la gestion d'événements exceptionnels comme les inondations, les canicules et la pandémie de la COVID-19;

Attendu que depuis le mois de mars, le CSC travaille sans relâche pour soutenir les arrondissements, les villes reconstituées et les organismes communautaires dans la réorganisation et l'adaptation de leurs activités aux consignes de santé publique;

Attendu que les employés du CSC ont participé à la coordination d'une panoplie d'activités pour soutenir les initiatives de santé publique liées à la pandémie, dont l'appui aux organismes qui travaillent avec les populations itinérantes, le soutien aux banques alimentaires et l'appui à la DRSP à l'aéroport de Montréal;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Rosannie Filato
Mme Nathalie Goulet
M. Alex Norris
M. Sterling Downey
M. Alan DeSousa
M. Abdelhaq Sari
M. Luis Miranda

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- salue le travail exceptionnel de Bruno Lachance ainsi que son départ à la retraite;
- 2- souligne le travail des membres du CSC qui ont veillé à la protection de la population en ce temps de pandémie.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, invite la conseillère Rosannie Filato à prendre la parole.

La conseillère Filato remercie M. Bruno Lachance pour son éthique et sa dévotion témoignant entre autres de la passion qu'il a envers son travail en tant que directeur, mais également du respect qu'il manifeste envers la grande équipe des pompières et pompiers. Elle poursuit et souligne la rigueur de son travail qui lui a permis de faire face à de nombreux défis durant sa carrière, dont les grandes inondations des dernières années. Elle cite également toute l'importance qu'il a accordée à répondre aux préoccupations des élus et des citoyens lors des états d'urgence. Il s'agit là d'une preuve tangible de leadership qui se traduit par la mobilisation des équipes tout en s'assurant de fournir toutes les informations nécessaires lors des délégations de tâches. La conseillère Filato fait mention de son travail avec l'Association des pompiers de Montréal pour la réussite de la campagne des paniers de Noël et termine en souhaitant de la santé et du bonheur à M. Lachance afin de profiter de cette retraite.

La présidente du conseil remercie la conseillère Filato pour son intervention et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et remercie également M. Lachance pour son étroite collaboration dans plusieurs dossiers, mais particulièrement durant la vague de chaleur en 2018 et des inondations de 2018 et 2019. Elle est en parfait accord avec l'éloge de la conseillère Filato et des qualités qu'elle a énumérées pour décrire la rigueur et la droiture de M. Lachance notamment. Elle ajoute que son humanisme fait de lui un collaborateur hors pair. Elle lui témoigne également toute sa gratitude en tant que mairesse mais également en tant que citoyenne; elle le remercie au nom de l'ensemble des élus du conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal d'avoir veillé à la sécurité de tous et chacun. Elle lui souhaite une excellente retraite remplie de belles aventures.

La présidente du conseil du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Le conseiller Sari prend la parole pour remercier M. Lachance de sa vision axée sur la synergie. En effet, en valorisant le travail d'équipe et en se basant sur le dévouement des employés civils, des pompières et des pompiers engagés envers les citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal, il a su concrétiser cette vision. Il poursuit et souligne son engagement pour la devise du Service de sécurité incendie qui consiste à sauvegarder des vies et à préserver l'environnement de la population de l'agglomération. Le conseiller Sari, en accord avec les qualités de M. Lachance énoncées précédemment, ajoute qu'il est un gentleman. M. Sari dresse un bref historique de la carrière de M. Lachance qui a une grande connaissance et expérience en matière de sécurité à Montréal mais également à l'international de par sa collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI); il mentionne qu'il a reçu la médaille du Gouverneur général du Canada pour trente ans de services distingués. Il termine en remerciant M. Lachance pour sa rigueur, sa franchise, ses talents de vulgarisateur, durant sa carrière et au nom de la formation politique Ensemble Montréal il lui souhaite une bonne retraite, de la santé et beaucoup de bonheur avec sa famille.

La présidente du conseil remercie le conseiller Sari pour son intervention et cède la parole au maire de l'arrondissement d'Anjou, le conseiller Luis Miranda.

Le conseiller Miranda prend la parole pour saluer la très belle carrière de M. Lachance qu'il connaît autant sur le plan personnel que professionnel puisque tous les deux ont été pompiers. Il lui souhaite la meilleure des chances en son nom et au nom de Mme Andrée Hénauld. Il mentionne notamment qu'à un certain moment dans son parcours professionnel M. Lachance est allé partager son expertise avec des confrères en Amérique latine, et qu'au début de sa carrière il était un employé exceptionnel de l'ancienne Ville d'Anjou.

La présidente du conseil, Mme Miron, remercie le conseiller Miranda pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CM20 1239

Déclaration de soutien, de reconnaissance et de solidarité au Quartier chinois

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est, depuis plus d'un siècle, un territoire historique d'accueil, de rassemblement et de solidarité pour les immigrants et Montréalais d'origine chinoise et asiatique;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est un lieu emblématique autant pour la population montréalaise et québécoise que pour les touristes, en raison de son patrimoine, son rayonnement culturel et son histoire unique au coeur du centre-ville;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est, depuis plusieurs générations, un pilier important de la vie communautaire, sociale et culturelle des Montréalaises et Montréalais d'origine chinoise et asiatique;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal, avec plus de 150 commerces qui emploient quelque 500 personnes, contribue à l'économie de la métropole et à la vitalité de son centre-ville;

Attendu que dans le nouveau Plan de mise en valeur du patrimoine local de Ville-Marie, adopté en novembre 2020 par le conseil d'arrondissement, le Quartier chinois de Montréal est identifié comme un « territoire d'exception », soit un quartier bénéficiant d'attraits uniques mettant en valeur l'histoire de Ville-Marie,

Attendu que depuis juillet 2019, la démarche de consultation « Ensemble pour la vitalité du Quartier chinois », menée par l'arrondissement de Ville-Marie, en partenariat avec le Centre d'écologie urbaine de Montréal, a permis de bâtir, avec les divers groupes de la communauté chinoise, de nombreuses initiatives positives et de travailler sur une vision d'avenir collective pour ce quartier phare;

Attendu que cette démarche a permis de tenir plusieurs consultations publiques et la mise sur pied de comités de travail réunissant des membres de la communauté du Quartier chinois et des intervenants municipaux, afin de contribuer à l'identification d'actions concrètes de développement du Quartier chinois et d'établir un plan d'action qui sera déposé au printemps 2021;

Attendu que le plan d'action en développement sera établi autour de six thématiques soit l'identité et le rayonnement du quartier, la vitalité commerciale et économique, le patrimoine, le logement, l'espace public et la mobilité, et la qualité de vie;

Attendu que parmi les participants à cette démarche, on retrouve le Groupe de travail sur le Quartier chinois, le Conseil de développement du Quartier chinois de Montréal, la Chambre de commerce chinoise de Montréal, la Hong Kong-Canada Business Association, le Service à la famille chinoise, la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent, la Young Chinese Professionals Association et la Montréal Chan Wing Chun Ton Association;

Attendu que la Ville de Montréal a assuré la relance du Centre communautaire et culturel chinois de Montréal, notamment grâce à une contribution exceptionnelle de 150 000 \$ de l'arrondissement de Ville-Marie au Service à la famille chinoise du Grand Montréal, afin d'augmenter l'offre d'espaces communautaires offerts au centre-ville;

Attendu que depuis février 2020, avec la propagation de la COVID-19 dans le monde et la déclaration de l'urgence sanitaire au Québec, les Montréalaises et les Montréalais de diverses origines asiatiques ont été victimes d'actes d'agression, de harcèlement et d'insultes à caractère raciste et xénophobe dans les commerces, le transport en commun, les parcs et la rue;

Attendu que dès mars 2020, la mairesse de Montréal et certains de ses collègues se rendaient dans le Quartier chinois afin de soutenir la communauté et ses commerçants et lutter contre les préjugés racistes dont sont victimes les membres de la communauté, particulièrement dans le contexte de la COVID-19;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité, en juin 2020, la Motion non partisane visant à dénoncer les actes de haine, de racisme et de violence dirigés envers les personnes de diverses origines asiatiques à Montréal, afin de dénoncer les incidents à caractère haineux et d'exprimer la solidarité de l'ensemble du Conseil envers la population montréalaise d'origine asiatique.

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par Mme Cathy Wong
M. Francesco Miele
M. Alan DeSousa
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Mary Deros
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse l'importance du Quartier chinois, de son patrimoine et sa contribution à l'histoire de Montréal ainsi que son apport culturel et économique à la vitalité de notre métropole;
- 2- prenne acte du rapport synthèse sur l'avenir du Quartier chinois, dévoilé en octobre dernier par l'arrondissement de Ville-Marie, à l'issue d'une démarche consultative importante, et soutienne le plan d'action actuellement en préparation en collaboration avec l'ensemble de la communauté;
- 3- accorde une attention particulière, dans le cadre de cette démarche, aux efforts et aux réflexions de la communauté entourant la création d'un regroupement commercial dans le Quartier chinois;
- 4- travaille avec ses partenaires gouvernementaux, aux niveaux québécois et canadien, pour une reconnaissance du lieu historique et patrimonial qu'est ce quartier unique dans la métropole;
- 5- continue de travailler en étroite collaboration avec les partenaires du Quartier chinois pour développer des initiatives visant à lutter contre le racisme et les discriminations vécues par la communauté chinoise depuis le début de la pandémie.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Le conseiller Beaudry prend la parole. Il débute en exposant les actions qu'il a entreprises à titre de conseiller de ce district dont la vaste démarche de consultations publiques. Il enchaîne en vantant la résilience de la communauté chinoise et termine par la lecture des Résolus de cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Beaudry pour son intervention et cède respectivement la parole à la conseillère Cathy Wong, aux conseillers Marvin Rotrand et Francesco Miele et à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La conseillère Cathy Wong souligne la place essentielle qu'occupe le Quartier chinois pour elle, sa famille et pour toute la communauté chinoise de Montréal. Elle insiste sur l'importance de préserver ce riche patrimoine au coeur du centre-ville montréalais. Elle termine en réaffirmant son engagement dans les initiatives à venir afin de soutenir la communauté chinoise.

À son tour, le conseiller Marvin Rotrand relate quelques derniers événements qu'on dû vivre des membres de la communauté chinoise et revient sur l'adoption à l'unanimité, en juin 2020, de la Motion non partisane visant à dénoncer les actes de haine, de racisme et de violence dirigés envers les personnes de diverses origines asiatiques à Montréal. À l'instar des autres conseillers, il insiste sur la valeur essentielle de la communauté chinoise à Montréal.

Ensuite, le conseiller Francesco Miele précise notamment à quel point le Chinatown constitue une terre d'accueil, un espace d'épanouissement culturel et un lieu de dialogues pour la communauté chinoise. Il dresse un bref portrait historique de l'implantation du Quartier chinois à Montréal. Il démontre ainsi l'ancrage de la communauté chinoise dans la métropole. Au nom d'Ensemble Montréal, il invite tous les membres du conseil à soutenir le Quartier chinois et à le visiter en grand nombre.

En conclusion, la mairesse de Montréal, au nom de la grande communauté métropolitaine de Montréal, explique tout le travail réalisé afin d'approfondir les liens avec la communauté chinoise ce qui a permis une meilleure compréhension des enjeux. Elle remercie de nombreux acteurs de la communauté mais également ceux de l'arrondissement de Ville-Marie qui ont à coeur la protection de ce précieux patrimoine.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, les remercie pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.05

Le conseil débute l'étude de l'article 15.06.

Un débat s'engage.

À 17 h 31, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 décembre 2020
13 h**

**Séance tenue le lundi 14 décembre 2020 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Puzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Alan DeSousa.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Stephanie Watt.

AUTRES PR SENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-r dacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

La pr sidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour   toutes et   tous, puis d clare la s ance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, et ce, jusqu'à 13 h le jour du conseil, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

Avant d'entamer la période de questions du public, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, rappelle que cette période de questions traite des dossiers des instances municipales sous la responsabilité du conseil et qui ont trait aux enjeux métropolitains. Pour les enjeux locaux, elle présente trois options offertes aux citoyens : contacter le service 311 (514-872-0311) afin de rejoindre les services municipaux ou faire une requête, transmettre les questions à l'un des 19 conseils d'arrondissement ou encore joindre directement une personne élue de son district via le site Internet de la Ville montreal.ca.

Puis, la présidente informe les membres du conseil que 84 questions ont été reçues de la part de 36 femmes, 46 hommes et de deux personnes qui ne se sont pas identifiées; elle remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé. Elle mentionne que selon les règles, une seule question par citoyen est permise et seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes.

La présidente du conseil fait la lecture de 34 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes et précise que la question numéro 71 ne sera pas lue. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mr. Donavan King	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	As an Irish Montrealer and a paranormal expert, I am writing to you with concern, as I fear this year you will be visited by several ghosts. You have turned your back on Montreal cultural communities. You refuse to name a place of significance after Oscar Peterson. You tried to install a public toilet in a cherished Chinese community space. And you have insulted the Irish, forcing the Griffintown's REM station name to include the name of a notorious racist who had nothing to do with Griffintown, If these shadows remain unchanged, I see an empty chair in your office next year. Will you do the right thing and revise your approach to cultural communities, starting with removing Bernard Landry's name from the Griffintown REM station? Donovan King Haunted Montreal – Ghost Tours hauntedmontreal.com
M. Frank Maluorni	M. Pierre Lessard-Blais	Pourquoi enlever des places de stationnement à des commerces qui ont des clients dans le quadrilatère de L'Assomption à Honore-Beaugrand, Rosemont a Hochelaga, des commerçants comme coiffeuse, nettoyeur, crèmerie, buanderie, parc, aréna, endroit le plus achalandé, pourquoi nous enlever pour donner aux autres? Vous enlever des revenus potentiel aux commerçants en agissant ainsi, les gens qui viennent du quadrilatère ont besoin de stationner.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ms Temima Rosenzweig	Mme Valérie Plante (M. François Limoges) (M. Lionel Perez)	<p>At the last council a motion by Marvin Rotrand encouraged visible minorities candidates for the 2021 municipal election.</p> <p>During the debate Cathy Wong attacked Rotrand for not «giving up his seat» for a “diversity” candidate. When asked at the last borough council if Peter McQueen - as a white privileged man with 3 terms in NDG w/ comfortable margins – would give up his seat for a visible minority candidate he answered NO.</p> <p>This is a clear double standard and hypocrisy with Mrs Wong’s comments. There is nothing stopping Projet Montreal from imposing term limits. Can I have a clear answer if the Mayor will limit Peter McQueen from running in the 2021 election? If not, will she make Cathy Wong apologize to Mr Rotrand?</p> <p>2nd question for Mr Perez: During Mrs Wong’s speech I was shocked by her exclusion of Mr Rotrand that as a Jew he is not part of a diversity/minority group. As person who identifies as being Jewish can I please have your view on this matter?</p>
M. Rob Gordon	Mme Laurence Lavigne Lalonde	<p>Côté changements climatiques, il est minuit moins une. Le temps s’égoutte le long des fuseaux horaires, et il est temps d’agir, pas de critiquer dans le vide. Messieurs et mesdames les élus, vous avez dans vos yeux nos lendemains. Malheureusement, pendant que Équiterre, Greenpeace et les autres environnementalistes applaudissent le plan climat de Valérie Plante, l’opposition chiale et cherche des poux, faisant la sourde oreille au rythme entêtant du réchauffement climatique. Entre ça et le climatoscepticisme, il n’y a qu’un pas. Comment allez-vous faire pour les rallier? Entendez-vous reculer?</p>
Mr. Ray Taylor	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	<p>I am deeply alarmed and saddened by the recent forceful eviction of the citizens of Notre Dame’s tent city.</p> <p>As Mayor, you turned a blind eye to these people’s struggles for months, never once visiting them.</p> <p>You always claimed you were waiting for Quebec to do something, although you have emergency powers you can enact, and you chose not to.</p> <p>While the tent city grew all summer, you spent your time and energy building bike paths and mobility corridors, instead of addressing the growing homelessness crisis in our city.</p> <p>Now, winter is here, and because of a fire that was a near-tragedy, you suddenly chose to act, making these semi-homeless people truly homeless.</p> <p>It took a massive police presence in riot gear, including horses and helicopters, to forcibly evict these peaceful citizens in an inhumane manner.</p> <p>Now they have nowhere to go.</p> <p>My question is: how much did this police operation cost taxpayers, and why could this money not have been spent helping these people?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Jocelyne Dionne	M. Pierre Lessard-Blais	Sur la rue Marseille nous avons plusieurs commerces qui demandent d'avoir des autos pour transporter leurs effets :ex quincaillerie buanderie, le gemo et service de transport adapter pour certains clients. La rue est devenue plus dangereuse autant pour piétons sur piste cyclable, auto ne sachant plus où se stationner, et transport adapter ne sachant plus où aller! Nous perdons une partie de notre clientèle à cause de ce problème de stationnement!. Ne pensez-vous pas que ça entraînera des fermetures de commerce existant depuis plusieurs années? Que pensez-vous faire pour corriger cette situation décourageante?
M. Maxime Bouchard	M. Benoit Dorais	En faisant la recherche d'une propriété à Montréal j'ai pu constater de grandes disparités entre la valeur marchande réelle d'une propriété et son évaluation foncière. Certaines propriétés sont correctement évaluées, d'autres un peu sous-évaluées et certaines grandement sous-évaluées. Ces disparités créent une iniquité chez les propriétaires puisque les propriétés grandement sous-évaluées ne contribuent pas à leur juste part aux besoins financiers, part qui doit être inévitablement supportée par les autres propriétaires. Les propriétaires n'ont aucun recours face à cette situation. Dans un souci de transparence, le service d'évaluation foncière peut-il publier des statistiques annuelles sur la distribution des différences entre le prix de vente réel des propriétés et leur évaluation foncière au moment de la vente?
Mme Cymry Gomery	Mme Valérie Patreau (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Dans son rapport suite à la consultation publique sur la discrimination et le racisme systémique, l'OCPM recommandait (recommandation 4) d'apporter deux modifications à la Charte montréalaise des droits et responsabilités. La première concerne d'ajouter la Déclaration sur les droits des peuples autochtones dans le préambule et la seconde propose un amendement à l'article 16 i) de la Charte pour mentionner le "caractère systémique et intersectionnel" des discriminations qui y sont mentionnées. La Ville compte-t-elle donner suite à cette recommandation? Si oui, quand et comment? Si non, pourquoi?
Ms. Ellie Israel	M. Marvin Rotrand	West end residents have been waiting for decades for the extension of Cavendish to proceed. It is a much-needed link to reduce traffic congestion and to unlock the great development potential of our part of the city. Is Montreal not legally obligated to extend Cavendish as part of the agreement that transferred the Hippodrome from the Province to the City? My friends in Cote St. Luc are saying that Montreal is once again reneging on its obligations and that there are no plans to extend Cavendish. Can you clarify this for me? Is there funding in the budget? Can we see work finally beginning next year? Thank you. Elie Israel

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Serge Larochelle	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Pourquoi avoir fait de rue Marseille une rue sans unique il est difficile de stationner
Ms. Wibke Scheid	Ministre de l'environnement (M. Robert Beaudry)	Can the City of Montreal help Sauvons la Falaise by asking the Minister of the Environment to NOT issue certificates of Authorization to permit the cutting-down of trees in order to retain the Wildness of the Escarpment.
M. Olivier Brien	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	<p>Mme la mairesse,</p> <p>Je remarque que vous venez de déposer votre réponse aux recommandations de la Commission des finances sur les consultations pré- budgétaires. Je remarque que la recommandation numéro 3 qui était de fournir le sondage prébudgétaire aussi en anglais a obtenu une réponse timide laissant sous-entendre qu'à l'avenir les consultations seront en français seulement compte tenu de la Charte de la langue française.</p> <p>J'aimerais vous remercier de cette clarification compte tenu de la responsabilité que la ville a à l'égard de la langue commune.</p> <p>Toutefois, je comprends mal comment vous pouvez fournir de la documentation en anglais lors d'une nouvelle consultations sur le budget participatif.</p> <p>Comment pouvez-vous parler de langue commune quand de l'autre côté, vous offrez des consultations dans la langue anglaise sous-entendant ainsi que la langue française est optionnelle et que le libre choix prime?</p> <p>Merci</p>
M. Irwin Rapoport	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>The city is letting the MTQ cut down 500 trees on the Falaise St. Jacques - an ecoterritory that belongs to its grand parcs. The MTQ, it appears, never told the Southwest and CDN/NDG boroughs that this project was meant to be a remediation for the cutting down of 200 trees in 2015. Moreover, this project was rushed through two borough council meetings without consulting environmental experts and community groups, including Sauvons la falaise.</p> <p>This project does not conform to decrees that the MTQ must follow to restore wetlands at the bottom of the falaise. Instead, they are merely digging a ditch and cutting down 500 trees which they claim are in the way</p> <p>- trees that already absorb water and stabilize the hillside.</p> <p>Why is the city letting the trees be cut, agreeing to the construction of an access road through the forest ecosystem, and not holding proper consultations? Will the city ask the Minister of the environment to not issue certificates of authorization to do the work?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Jolène Doyon	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	<p>J'ai entendu à la radio de M. Ferrendez que le conseil interculturel de Montréal demandait à ce que systématiquement tous les documents de la ville soit traduit en anglais. Il semble que le conseil interculturel est complètement perdu et a une vision de l'intégration des immigrants qui exclut l'apprentissage du français.</p> <p>Il est grand temps que la ville se dote d'un conseil de la langue française pour balancer l'introduction de ce type de proposition néfaste qui provient des institutions même de la ville. Montréal doit redevenir un acteur de la promotion du français et non un adversaire.</p> <p>Est-ce que la mairesse pourrait tout de suite rappeler à l'ordre le conseil interculturel et instaurer des institutions plus respectueuse u Québec comme un conseil de la langue française tel que proposé par Accent Montréal.</p>
M Thomas Brasseur	Mme Cathy Wong (Mme Valérie Plante)	<p>Considérant que l'article 1 de la charte de la Ville de Montréal stipule que Montréal est une ville de langue française, je voulais vous demander quelles actions concrètes ont été entreprises pour assurer la pérennité du français dans la plus grande ville francophone d'Amérique du Nord?</p>
M. Neil Whitehouse	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Montréal, le 10 décembre 2020 – La Cour du suprême du Canada a maintenu la validé du décret d'urgence pris en vertu de la Loi sur les espèces en péril pour protéger à la rainette faux-grillon à La Prairie. Plusieurs principes fondamentaux qui ont guidé les jugements de premières instances sont maintenant gravés dans la jurisprudence et guideront l'interprétation des lois visant la protection de la biodiversité. Notons le fait que la protection sur terres privées ne constitue pas une expropriation déguisée, que les gouvernements doivent prendre en considération les avis scientifiques et que la protection de la biodiversité est devenue une valeur sociétale fondamentale.</p> <p>Given this historic judgement will the City of Montréal declare the wetland areas of Technoparc protected land (including Eco-Campus Hubert Reeves) and restore the natural flow of water and work with Federal authorities to create a single National Wildlife Area (Réserve national de faune).</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ms. Jeanne Masterson	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	The City of Montreal plans to buy the land adjacent to the NDG Y for 10 million dollars and has stated that YMCA Québec has added a letter to the agreement committing itself to maintaining services in NDG. Yet at the latest NDG-CDN Borough council, the agreement was amended calling for the YMCA to commit to maintaining the NDG Y for 7 years. Surprisingly YMCA has refused so far to do so. A Save the NDG Y petition of over 3000 signatures has demanded for months a clear and unequivocal written commitment of the Y to reopen the Hampton Street NDG Y and resume all of its activities as soon as the law allows. To date, the Y has refused to do so. How can you justify purchasing that land for 10 million dollars and yet not extract a clear commitment from the YMCA to stay for a guaranteed period of 7 years in the present NDG Y location ? Isn't one of the objectives of that purchase to save the NDG Y and maintain its full services to the population for a long period of time in the future?
M. Jean-Pierre Antoine	Mme Christine Black	Le budget présenté par l'administration finance entre autres la gratuité pour le transport en commun pour les enfants de moins de 12 ans et un rabais de 50% pour les aînés. Compte tenu des besoins flagrants d'une portion des citoyens de Montréal-Nord, particulièrement des familles et aînés à faibles revenus, comment expliquez-vous avoir voté contre ce budget et donc contre ces mesures essentielles pour les citoyens que vous représentez?
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Le Plan climat doit reconnaître que le changement climatique, 100 fois plus meurtrier et coûteux que le coronavirus, ne terrifie pas la population. Les sociologues de l'environnement reconnaissent ce phénomène qui prend forme en fonction de l'expérience et des croyances des gens qui les mènent à sous-estimer ou surestimer un événement et déclencher simultanément des réactions qui ne sont pas proportionnées au phénomène. Rationnellement, nous savons tous que voler est plus sûr que conduire, mais nous avons tous plus peur de prendre l'avion que de conduire notre voiture. Quel moyen votre Plan Climat prend-il pour contrer le phénomène de sous- estimer le changement climatique tel que décrit par les sociologues de l'environnement ainsi que les médias?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Carrier	M. François W. Croteau	<p>Dans la recommandation no 14 de son rapport, l'ombudsman de la ville de Montréal, Madame Nadine Mailloux, dit que l'arrondissement de Rosemont doit:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) installer des compteurs pour évaluer l'achalandage réel du REV Bellechasse et 2) faire une évaluation des impacts sur le stationnement. Question <p>Quand l'arrondissement installera -t-il les compteurs, notamment dans Marie-Victorin et, ces compteurs seront-ils contrôlés par une firme externe avec publication des résultats, ou par l'arrondissement?</p> <p>Et</p> <p>Quand l'évaluation des impacts sur le stationnement sera-t-elle faite? Et sera-t-elle faite par une firme externe avec publication des résultats, ou par l'arrondissement?</p>
M. Simon Boisclair	M. Pierre Lessard-Blais	<p>Préambule:Le parc Lalancette à été complètement rénové avec des installations esthétiques de grandes qualités sauf pour le parc à chien qui d'après nous est un désastre pour la vue,pour la propreté et pour la valeur de nos propriétés.Je pourrais vous parler longuement des déplaisirs que nous procure le parc à chien; Jappement des chiens,poussière excessive,manque flagrant de verdure et détérioration d'arbres centenaires causé par l'urée produite par les nombreux chiens depuis une dizaine d'années. Malgré tout nous comprenons qu'il faut bien des instalations pour les animaux dans de grandes villes comme Montréal.</p> <p>Par contre qu'en est-il des humains qui demeurent en face d'un tel parc.</p> <p>Question; Serait-il possible d'aménager le parc à chien avec autant d'efforts mis dans le reste du parc?Serait-il possible d'y aménager des arbustes pour camoufler la cloture de metal Frost?Serait-il possible de chercher un revêtement de sol qui produirait moins de poussière?Je représente 6 proprios merci</p>
Mme Carol Zastavniouk	M. Robert Beaudry	<p>The MTQ needs to provide a better alternative for Turcot Falaise St Jacques compensation. The original 200 trees that were cut down were already a big blow to this fragile and small urban forest. Cutting down another 500 trees under the guise of wetland compensation is nonsensical. Thriving wetlands are difficult to create and artificial ones take many years to begin to benefit biodiversity, while these 500 trees are already providing a huge ecosystem service. Please revise this "compensation plan" in order to make sure that the least harm possible is occurring to this last urban wilderness for many kilometres around.</p>

À 20 h 05,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Fatima Hadid	Mme Mary Deros	Vous représentez le district de Parc Extension, un des quartiers les plus défavorisés à Montréal. Sa population a trop longtemps été oubliée par les administrations précédentes. Comment pouvez-vous expliquer que vous ayez voté contre le budget présenté par l'administration alors qu'il offrait entre autres plus de 100M\$ en achat de terrain pour du logement social, et de grandes avancées en matière d'accessibilité du transport en commun pour les enfants de moins de 12 ans et les aînés?
Mme Audrey Morin	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Depuis quelques mois, les appels à réformer les services de police se multiplient. La Ville a décidé de ne pas revoir à la baisse le budget du SPVM. La mairesse et son administration ont-ils l'intention d'opter pour d'autres réformes promises en campagne, comme l'interdiction des fusils à balles de plastique, l'interdiction des tasers et l'obligation pour les agents de porter des caméras corporelles, avant la prochaine élection?
M. Pierre Lamarre	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Comment ce fait-il qu'il n'y a eu aucune mise à pied d'employé dans tout l'ensemble des services de la Ville ?
Mme Micheline Maranda	M. Benoit Dorais	Lors du dépôt du budget de l'arrondissement, M Tomlinson a affirmé à tort que le compte de taxe locale 2021 de l'unifamiliale moyenne à Outremont allait baisser. Mercredi dernier, M. Tomlinson a encore affirmé que la résidence dans la moyenne allait avoir une baisse et, qui plus est, a affirmé qu'il faudrait attendre à la fin de l'année pour avoir la moyenne de la valeur des résidences à Outremont et que par conséquent il ne pouvait répondre à cette question pourtant fort simple : de combien va être la hausse de taxes locale et générale de l'unifamiliale moyenne à Outremont en 2021? M. Dorais je m'adresse donc à vous pour avoir réponse à ma question car, après moultes tentatives, de toute évidence mon Maire d'arrondissement Projet Montréal ne comprend toujours pas comment fonctionne la mathématique budgétaire la plus élémentaire de la fiscalité municipale. Merci de me répondre: de combien en \$ va être la hausse de taxes locale et générale de l'unifamiliale moyenne à Outremont en 2021?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre-Luc Girard-Lauriault	M. Éric Alan Caldwell	Les entraves à la circulation dans les rues et sur les trottoirs par des véhicules effectuant des livraisons sont un danger pour la sécurité des piétons et des cyclistes. Bien que ces entraves soient souvent illégales et dangereuses, le SPVM refuse parfois d'intervenir évoquant la nécessaire cohabitation et l'absence d'alternatives. Le SPVM rappelle pourtant qu'il ne fait pas les lois, ils les appliquent. Le fait que les dimensions et le design d'un véhicule ou même l'aménagement empêche de ne pas gêner la circulation ou d'adéquatement céder le passage n'est pas une excuse valable pour commettre des infractions et transférer le problème aux usagers vulnérables. L'industrie de la livraison doit s'adapter mais ils ne le feront pas sans contraintes. La ville de Montréal peut-elle se doter d'un code ou d'une politique pour définir clairement et spécifiquement comment les livraisons peuvent s'effectuer de manière légales et sécuritaires à Montréal dans divers contextes?
M. Patrice Lapointe	M. Pierre Lessard-Blais	Bonjour monsieur le maire, J'habite au 3285 rue Je trouve que l'arrondissement coupe se prive d'une expertise essentielle à la sécurité du public en coupant en élagage hivernal. La première cause de panne d'électricité selon HQ est dû aux arbres et aux branches qui tombent sur le réseau électrique. Hors, les élagueurs effectuent un travail essentiel de prévention. Lors du dernier conseil d'arrondissement vous avez dit et je vous cite: si vous voyez des arbres qui méritent de l'élagage et que vous êtes inquiet par rapport à une situation, je vous encourage à contacter le 311. Je tiens à vous mentionner que je n'ai pas les connaissances et l'expertise dans ce domaine. Dois-je comprendre qu'avec les récentes coupures la sécurité du public est essentiellement basée sur les plaintes des citoyens dont la plupart ont des connaissances limitées dans ce domaine?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sylvie Roy	M. François W. Croteau	<p>Le REV Bellechasse, qui est entièrement géré par l'arrondissement de Rosemont, a écopé de près du tiers des plaintes reçues par l'Ombudsman</p> <p>Au sujet du manque de transparence dans ce projet, Mme Plante affirme aussi, que la communication a été défailante, qu'il faut le prendre et reviser.</p> <p>Compte tenu que l'étude de l'Arrondissement n'a pas évalué l'impact de l'hiver sur les stationnements et que la situation va dégénérer à la première tempête</p> <p>Compte tenu que l'achalandage des cyclistes est pratiquement nul à l'Est de Pie IX et qu'il n'y a jamais eu de comptage ici</p> <p>Et surtout compte tenu que l'implantation du REV s'est faite sans aucune consultation des citoyens affectés et qu'ils en vivent les contrecoups</p> <p>Acceptez-vous, M.Croteau, de tenir une véritable consultation auprès des citoyens touchés par le REV?</p> <p>En attendant ce moment, notre comité, regroupant plus de 2400 résidents, demande la fermeture immédiate du REV Bellechasse, pour la période hivernale, dans Marie-Victorin</p>
M. Neal Mukherjee	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	<p>Considérant la Décision rendu par le Juge Bernard Synott le 11 décembre dans la Décision affrontant la Mairesse de l'arrondissement de CDN-NDG, Mme Sue Montgomery et la Ville de Montréal, mes questions sont les suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Controlleur général s'est montré discret durant la période pour laquelle l'ancien Maire de Montréal, Michael Applebaum a commis ses actes criminels à la Ville de Montréal pour laquelle il a été trouvé coupable, quelle est l'utilité du controlleur général? 2. Quand est-ce qu'il aura enquête pour savoir si le rapport en litige est le résultat d'un acte de corruption?
Mme Valérie Charest	M. Alan DeSousa	<p>Il y a encore beaucoup à faire pour que les familles de classe moyenne puissent se permettre de vivre à St-Laurent. Malheureusement, je constate que vous avez voté contre le règlement pour une métropole mixte, mais pour le développement de condos de luxe comme le projet MONARC. Pourquoi?</p>
M. Jean-François Racine	Mme Émilie Thuillier	<p>La résolution PP-25 vise à déplacer un bâtiment patrimonial dans l'arrondissement de LaSalle. Ce bâtiment est immense et historique en plus des nombreux arbres au tour du bâtiment et sa grandeur de terrain, je me demandais si le terrain peut être considéré dans la valeur patrimonial du site et si la ville de Montréal peut empêcher un projet qui selon les lires cherche à razer tout les arbres du terrain, déplacer une énorme maison patrimoniale pour construire 16 habitations de style unifamiliale en détruisant le terrain ?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marc Poulin	Mme Suzie Miron (M. François Limoges)	Lors de la séance de mercredi dernier je posais, en tout respect, une question fort simple et factuelle à M Tomlinson sur l'estimé du déficit de l'arrondissement Outremont en 2020. Dans sa non-réponse, car il n'a pas répondu à la question, M. Tomlinson s'est permis une attaque personnelle gratuite à mon égard en affirmant sur un ton narquois et je cite " je suis très soulagé et heureux que M Poulin ait été moins affecté que d'autres par la pandémie etc...". Mme Miron, les citoyens qui posent des questions aux élus n'ont pas à s'exposer aux sarcasmes des ces derniers et ne devaient pas avoir à subir des propos qui, s'ils ils étaient adressé à un autre élu, mériteraient une réprimande de votre part. Mme Miron, pourquoi n'êtes vous pas intervenue et allez-vous demander à M. Tomlinson de retirer ses propos et s'excuser?
Mme Guylaine Laroche	M. Pierre Lessard-Blais	Le trajet de l'autobus 32 a été détourné depuis le 21 septembre en raison des mesures prises par l'arrondissement MHM pour apaiser les abords de l'école Rosalie-Jeté, rue Turenne, sans consultation ni préavis aux résidents. Tout le trafic de plus de 180 passages par jour des autobus 32 a été détourné sur de Jumonville et sur Lacordaire. Pour apaiser la rue Turenne, on a engorgé et dénigré les rues De Jumonville et Lacordaire. Maintenant sur la rue Lacordaire entre Turenne et de Jumonville, les bus 32 surgissent au coin de la rue ne donnant pas le temps aux piétons et cyclistes de réagir pour se mettre en sécurité sur le trottoir. Deux autobus 32 ne peuvent se croiser: l'une doit s'arrêter et se mettre en retrait pour laisser passer l'autre qui vient en sens inverse. Pouvons-nous compter sur Pierre Lessard-Blais pour demander clairement à la STM de revoir le parcours, nous démontrant qu'il est un maire qui a à coeur le bien-être et la sécurité des résidents

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 20 h 35. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les 14 personnes s'identifiant comme femmes et les 20 personnes s'identifiant comme hommes.

La présidente informe les membres du conseil qu'elle prendra en délibéré les propos antiparlementaires ou diffamatoires lors de l'étude de l'article 15.06 avant la pause du souper. Puis, elle fait la lecture de l'article 46 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051) et elle mentionne que malgré une année difficile, un effort supplémentaire est requis par les membres du conseil afin que le calme et la sérénité soient au rendez-vous dans les débats.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 20 h 40, le conseil reprend l'étude de l'article 15.06.

CM20 1240 (suite)**Déclaration visant à réaffirmer l'importance de la langue française comme langue commune à Montréal**

Attendu que Montréal est la métropole francophone des Amériques, et que Montréal est engagée à défendre et promouvoir la place du français dans la métropole;

Attendu que notre histoire, notre culture et notre identité collective s'appuient sur cette langue commune, et qu'il s'agit d'un droit fondamental garanti par la Charte de la langue française;

Attendu que la *Charte de la Ville de Montréal* a été modifiée, il y a 20 ans, afin d'y inclure la reconnaissance du caractère francophone de la métropole en y introduisant l'article 1 spécifiant que Montréal est une ville de langue française;

Attendu que la Ville de Montréal réaffirme l'importance de renforcer le français comme langue officielle et commune, tout en préservant les droits culturels et linguistiques des nations autochtones et ceux de la communauté anglophone, ainsi que la diversité des expressions culturelles qui façonnent Montréal;

Attendu que Montréal est une métropole plurielle, ouverte, inclusive et diversifiée, et qui rayonne par son action au Québec, au Canada, et à l'échelle internationale;

Attendu que la Ville soutient directement de nombreuses activités de promotion de la langue française, à travers des programmes de soutien du BINAM ou dans nos bibliothèques et maisons de la culture, en collaboration avec le gouvernement du Québec;

Attendu que l'administration en poste est la première à avoir nommé une personne responsable de la langue française au comité exécutif de la Ville;

Attendu que l'administration en poste est la première depuis la création de la nouvelle Ville de Montréal à s'engager dans une démarche avec le gouvernement du Québec afin d'obtenir les certificats de francisation, et qu'ils sont actuellement en attente d'obtention;

Attendu que Montréal souhaite l'application des dispositions de la Charte de la langue française dans les entreprises de juridiction fédérale sur le territoire québécois, une demande appuyée par une majorité à la Chambre des communes et à l'unanimité à l'Assemblée nationale;

Attendu que six anciens premiers ministres du Québec ont aussi appuyé cette démarche;

Attendu que l'administration oeuvre à mettre sur pied un Plan d'action pour la protection et la promotion de la langue française en 2021;

Attendu que la Ville de Montréal a signifié par écrit, au ministre responsable de la Langue française, son intention d'adopter ce Plan d'action et a demandé un appui financier en ce sens;

Attendu que la Ville de Montréal a inscrit la promotion du français comme priorité dans son plan stratégique Montréal 2030, présenté en décembre 2020;

Attendu que la protection et la promotion de la langue française, tel que le respect de la langue utilisée dans les commerces, demeure une compétence du gouvernement du Québec.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Cathy Wong

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réitère que le français est la langue commune d'expression à Montréal;
- 2- et le gouvernement du Québec poursuivent leur travail de collaboration afin de protéger et promouvoir le français à Montréal;
- 3- demande au gouvernement du Québec d'entériner rapidement la demande d'appui financier formulée par la Ville pour la réalisation du *Plan d'action pour la protection et la promotion de la langue française*;
- 4- demande au gouvernement du Québec de reconnaître les efforts menés par l'administration municipale en place pour protéger et défendre le français dans la métropole;
- 5- invite le gouvernement du Québec à présenter rapidement son plan d'action afin de collaborer aux efforts de valorisation et de promotion de la langue français dans notre métropole.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal présente la Déclaration et insiste sur le fait que Montréal est la seule et unique métropole francophone en Amérique du Nord. Elle relate quelques faits historiques dans la création de cette terre d'accueil qu'a été Montréal pour de nombreuses communautés linguistiques venues de partout. Puis, elle fait la lecture des Résolus de cette Déclaration. Elle réitère son engagement à promouvoir et protéger le français à Montréal.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède respectivement la parole aux conseillères Cathy Wong et Chantal Rossi.

La conseillère Wong exprime entre autres toute sa fierté d'être la première élue responsable du dossier de la langue française au comité exécutif. Elle insiste sur la richesse du français, aux multiples liens qu'elle a tissés grâce à cette langue et à son fort sentiment d'appartenance. Elle termine en mentionnant le rôle crucial que Montréal doit jouer dans la valorisation du français.

À son tour, la conseillère Rossi souligne notamment la différence de Montréal sur le plan linguistique et l'importance d'avoir une langue commune dans la métropole. Elle va plus loin en précisant que Montréal est la porte d'entrée de 75 % des nouveaux arrivants au Québec. Ainsi, il est crucial d'agir pour protéger notre langue mais également d'ouvrir la porte à l'interculturalisme.

La présidente du conseil remercie les conseillères Wong et Rossi pour leurs interventions et cède la parole à la mairesse de Montréal.

La mairesse de Montréal soulève une question de privilège et relève certains propos dans l'intervention de la conseillère Chantal Rossi. Mme Plante spécifie qu'elle n'a jamais dit « qu'il était acceptable de ne pas respecter la Charte de la langue française et l'article 1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* » comme l'a dit la conseillère Rossi. Elle demande que la conseillère Rossi se rétracte à cet effet car elle considère que les propos de Mme Rossi étaient diffamatoires.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, demande à la présidente du conseil que la mairesse de Montréal retire les mots antiparlementaires « petite politique et diffamation ». La mairesse de Montréal retire « petite politique ».

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez. Ce dernier, avant d'entamer son intervention sur la Déclaration, juge que les mots « diffamation, diffamatoire » sont antiparlementaires et commente l'échange en cours. Le leader de la majorité, M. François Limoges, à son tour, exprime son point de vue sur l'intervention de M. Perez à l'effet qu'il semble remettre en cause la partialité de la présidente. Mme Miron invite M. Perez à poursuivre son intervention afin qu'il s'exprime sur la Déclaration à l'étude.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie MM. Perez et Limoges et clôt le débat en faisant quelques mises au point. D'abord, elle précise qu'elle est dans son plein droit lorsqu'elle intervient sur des questions de privilège. Puis, elle demande à M. Limoges de retirer le mot « mépris » de son intervention. M. Limoges acquiesce et le remplace par « décevant ».

À 17 h 31, la présidente du conseil ajourne les travaux pour la pause du souper.

À 20 h 35, le conseil reprend l'étude de l'article 15.06.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, informe les membres du conseil qu'elle prendra en délibéré l'utilisation des mots « diffamation, diffamatoire ». Elle rappelle également quelle est la teneur des questions de privilège et des propos antiparlementaires, tout en précisant le moment souhaité pour les soulever lors des débats. Ensuite, elle demande à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, de retirer le mot « faux » de son intervention. Mme Plante retire ce mot et le remplace par « inexact ».

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, et le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, demandent des précisions sur ce qui sera étudié en délibéré par la présidente. La présidente, Mme Suzie Miron, précise qu'elle souhaite écouter à nouveau les interventions de Mmes Rossi et Plante afin de mieux mettre en contexte l'utilisation des mots « diffamation, diffamatoire ». Le leader de la majorité, M. François Limoges, suggère également une rencontre des leaders à ce sujet. La présidente les remercie et invite tous les membres à collaborer afin de poursuivre les échanges de manière sereine.

Adopté à l'unanimité.

À 20 h 46, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle les articles 80.01 (42.08) et 42.08, comme il a été convenu en début de séance.

CM20 1241

Adoption - Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) pour l'exercice financier 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) pour l'exercice financier 2020 ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Giovanni Rapanà
M. Marvin Rotrand

1203599008
80.01 (42.08)

CM20 1242

Adoption - Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) pour l'exercice financier 2020

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) pour l'exercice financier 2020 à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020 par sa résolution CM20 1181;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) pour l'exercice financier 2020 » à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020 par sa résolution CM20 1181;

Vu l'avis public publié par le greffier le 20 novembre 2020 dans le Journal de Montréal et dans The Gazette, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001)

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020, par sa résolution CE20 1734;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) pour l'exercice financier 2020 ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix en présence de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante

Dissidences : M. Giovanni Rapanà
M. Marvin Rotrand

42.08 1203599007

Règlement 02-048

À 21 h 18, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1243

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 671 121,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration en vrac liquide pour le Service de l'eau dans le cadre du contrat accordé à UBA inc. (CG19 0012), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 086 713,81 \$ à 1 757 835,70 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 671 121,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration en vrac liquide pour le Service de l'eau dans le cadre du contrat accordé à UBA inc. (CG19 0012), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 086 713,81 \$ à 1 757 835,70 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1207100005
80.01 (20.01)

CM20 1244

Exercer, pour le lot 1, la deuxième option d'une année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 \$ taxes incluses, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada ltée (CG16 0707), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 884 815,08 \$ à 3 428 783,17 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'exercer, pour le lot 1, la deuxième option d'une année de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada ltée (CG16-0707), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 884 815,08 \$ à 3 428 783,17 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208693003
80.01 (20.02)

CM20 1245

Exercer, pour le lot 1, l'option de deux années de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 379 701,25 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Accès et Périmètre) avec support, entretien et formation, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada ltée (CG18 0104), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 334,21 \$ à 1 339 035,46 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'exercer, pour le lot 1, l'option de deux années de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 379 701,25 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Accès et Périmètre) avec support, entretien et formation, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada ltée (CG18 0104), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 334,21 \$ à 1 339 035,46 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208693005
80.01 (20.03)

CM20 1246

Exercer, pour le lot 1, l'option de deux années de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 313 057,03 \$, taxes incluses, pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, et l'acquisition de produits de remplacement, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada Ltée (CG18 0061), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 007 162,31 \$ à 3 320 219,34 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer, pour le lot 1, l'option de deux années de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 313 057,03 \$ taxes incluses, pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, et l'acquisition de produits de remplacement, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada Ltée (CG18 0061), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 007 162,31 \$ à 3 320 219,34 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208693004
80.01 (20.04)

CM20 1247

Conclure une entente-cadre avec Trois Diamants Auto (1987) Ltée pour l'acquisition de pièces de véhicules authentiques (OEM) de marque Chrysler, pour une période de cinq ans - Montant estimé de l'entente : 858 115,91 \$, taxes et variation des quantités incluses) - Appel d'offres public 20-18258 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, par laquelle Trois Diamants Auto (1987) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de véhicules authentiques (OEM) de marque Chrysler, pour une somme maximale de 746 187,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18258;

2- d'autoriser une dépenses de 111 928,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1205382011
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1248

Exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 150 658,39 \$, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.) (CE17 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 548 812,28 \$ à 699 470,67 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 150 658,39 \$, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.) (CE17 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 548 812,28 \$ à 699 470,67 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207157005
80.01 (20.06)

CM20 1249

Exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} avril 2021, et autoriser une dépense additionnelle de 329 886,66 \$, taxes et contingences incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien ménager Alphanet inc. (CG17 0041), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 013 403,75 \$ à 1 343 290,41 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} avril 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 274 905,55 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien ménager Alphanet inc. (CG17 0041), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 013 403,75 \$ à 1 343 290,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 54 981,11 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207157006
80.01 (20.07)

CM20 1250

Exercer la deuxième et dernière option de prolongation, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 195 985,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale dans le du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (CG16 0606), majorant ainsi le montant total du contrat de 726 025,80 \$, taxes incluses, à un montant total approximatif de 922 011,75 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 -

- 1- d'exercer la deuxième et dernière option de prolongation, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 195 985,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale dans le cadre du contrat accordé à 9169-9835 Québec inc., Publications 9417, (CG16 0606), aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 726 025,80 \$ à un montant total approximatif de 922 011,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207104001
80.01 (20.08)

CM20 1251

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) anciennement le CSPQ, pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 197 596,03 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et Gartner Canada Co. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), anciennement le CSPQ, pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 197 596,03 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205942005
80.01 (20.09)

CM20 1252

Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC, pour des services techniques de coupe de jardinage acéricole forestier au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Phase 2 - Dépense totale de 347 812,14 \$, taxes, contingences, variations des quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 20-18455 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Asplundh Canada ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services techniques de coupe de jardinage acérico-forestier au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - phase 2, pour une période de trois mois (janvier à mars 2021 inclusivement), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 302 445,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18455;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 122,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 15 122,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 15 122,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 23, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Adopté à l'unanimité.

1207675002
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1253

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour l'entretien et l'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du manufacturier VMware, pour la période du 16 janvier 2021 au 15 janvier 2024, pour une somme maximale de 2 299 826,25 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'acquisition et l'entretien des logiciels d'infrastructure virtuelle du manufacturier VMware pour la période du 16 janvier 2021 au 15 janvier 2024, pour une somme maximale de 2 299 826,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1206871006
80.01 (20.11)

CM20 1254

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rue et de dépôts à neige dans le cadre des contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. et WM Québec inc. (CG18 0062), le montant total estimé des ententes-cadres est maintenu à 7 153 539,27 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige, pour la période du 26 janvier 2021 au 25 janvier 2022, dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc., maintenant le montant total de l'entente-cadre à 3 881 963,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige, pour la période du 26 janvier 2021 au 25 janvier 2022, dans le cadre du contrat accordé à WM Québec inc., maintenant le montant total de l'entente-cadre à 3 271 576,26 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1204338007
80.01 (20.12)

CM20 1255

Accorder un contrat à Novipro inc. pour l'acquisition et l'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 993 319,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18471 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Novipro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 993 319,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18471;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207684006
80.01 (20.13)

CM20 1256

Conclure une entente-cadre avec Solotech inc. pour l'acquisition d'équipements pour salles de réunion, pour la période du 18 décembre 2020 au 17 décembre 2023, pour une somme maximale de 2 563 663,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18280 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre pour la période du 18 décembre 2020 au 17 décembre 2023 par laquelle Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des d'équipements pour salles de réunion, pour une somme maximale de 2 563 663,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18280;
- 2- d'imputer cette dépense au budget de fonctionnement des unités d'affaires concernées. Les achats qui seront effectués auprès du fournisseur se feront au rythme de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets, et pourraient engendrer des dépenses d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1207684007
80.01 (20.14)

CM20 1257

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec Géninovation (9152-4629 Québec inc.), pour la fourniture de travaux de forages et d'essais spéciaux sur demande pour le lot no 1 - Dépense totale : 618 270,30 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17949 (2 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger le contrat pour une durée maximale de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Géninovation (9152-4629 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux de forages et d'essais spéciaux pour le lot 1, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 562 063,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17949;
- 2 - d'autoriser une dépense de 56 206,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger le contrat pour une durée maximale de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des Villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1207231077
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1258

Conclure une entente-cadre avec Stelem (Canada) inc. pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour bornes d'incendie, pour une durée de 36 mois, sans option de prolongation – Montant estimé de l'entente 778 052,32 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 20-18263 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Stelem (Canada) inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de rechange pour bornes d'incendie, pour une somme maximale de 778 052,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18263;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1204132005
80.01 (20.16)

CM20 1259

Ratifier une dépense additionnelle de 163 825,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, en provenance du budget disponible aux comptes des incidences, pour les travaux nécessaires en période hivernale, supplémentaires aux travaux de la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat accordé à Dimco DL inc. (CG18 0355), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 691 485,79 \$ à 5 855 311,50\$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de ratifier une dépense additionnelle de 163 825,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux nécessaires en période hivernale, supplémentaires aux travaux de la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat 305402 (projet 11-03) accordé à Dimco DL inc. (CG18 0355), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 691 485,79 \$ à 5 855 311,50\$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser un virement de 163 825,71 \$ taxes incluses en provenance du budget autorisé pour les dépenses incidentes vers le budget des contingences.

Adopté à l'unanimité.

1207231078
80.01 (20.17)

CM20 1260

Autoriser la prolongation du contrat de services professionnels et autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$ au Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux de l'École Polytechnique de Montréal (CG16 0612), pour terminer les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et le Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal, lequel s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour terminer les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 50 000 \$, exempte de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207261001
80.01 (20.18)

CM20 1261

Exercer l'option de renouvellement d'une année et autoriser une dépense additionnelle estimée à 855 003,43 \$, taxes incluses, pour des services professionnels de conception et de production de solutions de formation en ligne dans le cadre des ententes-cadres avec Nova concept, Médial conseil santé sécurité et Alia Concept (CE19 0140 et CG19 0022), majorant ainsi le montant total de 1 710 006,86 \$ à 2 565 010,29 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser les dépenses additionnelles pour les contrats 1, 2 et 3 pour des services professionnels, sur demande, de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées et pour les montants indiqués en regard de chacune d'elles, majorant ainsi le montant total des contrats de 1 710 006,86 \$ à 2 565 010,29 \$, taxes incluses (CE19 0140 et CG19 0022);

Contrat 1 Nova concept	223 894,27 \$
Contrat 2 Médial SST	299 435,02 \$
Contrat 3 Alia conseil	206 940,63 \$
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1205138001
80.01 (20.19)

CM20 1262

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé inc. pour fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 414 772,31 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de gré à gré par lequel Firme TotalMed Solutions Santé inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 414 772,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208548002
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1263

Autoriser la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 182 292,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, dans le cadre du contrat accordé à 124670 Canada Itée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec (CG16 0625), majorant ainsi le montant total de 869 705,39 \$ à 1 051 998,26 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 6 208,65 \$ taxes incluses, pour des frais accessoires pour la mise en disponibilité du fournisseur, majorant ainsi le montant total de 1 051 998,26 \$ à 1 058 206,91 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 2 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la 2^e prolongation pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 182 292,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 124670 Canada Itée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec (CG16 0625), majorant ainsi le montant total du contrat de 869 705,39 \$ à 1 051 998,26 \$, taxes incluses;

- 2- d'approuver l'addenda no 2 à la convention du 9 novembre 2016 (CG16 0625) à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 6 208,65 \$, taxes incluses, pour des frais accessoires pour la mise en disponibilité du fournisseur, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 051 998,26 \$, à 1 058 206,91 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208548001
80.01 (20.21)

CM20 1264

Approuver l'entente entre les villes de Montréal et de Montréal-Est relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Broadway, entre la rue Prince-Albert et le parc de l'Hôtel-de-ville - Dépense totale de 495 052 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Broadway, entre la rue Prince-Albert et le parc de l'Hôtel-de-ville;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 495 052 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205842002
80.01 (20.22)

CM20 1265

Approuver l'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada (CG19 0300), sans aucun changement aux montants des soutiens financiers prévus afin d'ajuster les modalités de projet au contexte engendré par la pandémie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal et Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada (CG19 0300), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités de projet au contexte engendré par la pandémie.

Adopté à l'unanimité.

1208832002
80.01 (20.23)

CM20 1266**Accorder un soutien financier non récurrent de 420 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour l'organisation et le suivi du Parcours Innovation et du Parcours C3, pour l'année 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 420 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour l'organisation et le suivi du Parcours Innovation et du Parcours C3, pour l'année 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1208832001 (20.24)

CM20 1267**Approuver le renouvellement pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des Poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal relativement à la poursuite devant la cour municipale de la Ville de Montréal de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale / Autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le renouvellement, pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'entente présentement en vigueur entre la Ville de Montréal, le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec prévoyant le versement à la Ville d'une compensation financière annuelle pour le traitement par la cour municipale de dossiers en matière de violence conjugale, le tout assorti d'une compensation financière annuelle fixe du gouvernement du Québec. Cette compensation financière est établie à un montant maximal de 2 039 708 \$, le tout selon les règles prévues à la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001, a. 83.3);
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer cette nouvelle entente au nom de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203302002
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1268

Approuver la modification du bail intervenue entre la Ville de Montréal et 9229-5138 Québec inc. (CG11 0304), afin de prolonger le bail pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} mai 2021, pour des locaux au rez-de-chaussée et au 2^e étage de l'immeuble situé au 3711, rue Saint-Antoine Ouest, d'une superficie de 53 320,27 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 1 928 041,63 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de première convention de modification du bail (CG11 0304) par lequel la Ville de Montréal loue de 9229-5138 Québec inc., pour une période additionnelle de un an, à compter du 1^{er} mai 2021, les locaux établis au rez-de-chaussée et au 2^e étage de l'immeuble situé au 3711, rue Saint-Antoine Ouest, d'une superficie de 53 320,27 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 1 928 041,63 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1204069004
80.01 (20.26)

CM20 1269

Approuver la deuxième convention de modification du bail intervenue entre la Ville et 9169-6260 Québec inc. (CG12 0049), afin de prolonger le bail pour un terme additionnel de cinq ans, à compter du 1^{er} mai 2021, pour des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 780, avenue Brewster, d'une superficie de 5 329 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 740 450,10 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de modification du bail (CG12 0049) par lequel la Ville loue de 9169-6260 Québec inc., pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2021, un espace d'une superficie de 5 329 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 780, avenue Brewster, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total 740 450,10 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1204069009 (20.27)

CM20 1270

Accorder un soutien financier de 250 000 \$, échelonné sur cinq ans (2020-2025), à la Chaire de recherche Mobilité de la Corporation de l'École polytechnique de Montréal afin de soutenir exclusivement le Programme de recherche de son troisième mandat de cinq ans / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 250 000 \$, échelonné sur cinq ans (2020-2025), à la Chaire de recherche Mobilité de la Corporation de l'École polytechnique de Montréal afin de soutenir exclusivement le Programme de recherche de son troisième mandat de cinq ans, en provenance du budget de fonctionnement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207999004
80.01 (20.28)

CM20 1271

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Culture Montréal pour la réalisation de son plan d'action en 2020;
- 2- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206767001
80.01 (20.29)

CM20 1272

Approuver l'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le CEGEP du Vieux-Montréal (CG19 0301) et l'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) (CG19 0301), sans aucun changement aux montants des soutiens financiers prévus afin d'ajuster les modalités des projets au contexte engendré par la pandémie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et le Cégep du Vieux Montréal (CG19 0301), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie;
- 2- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (CG19 0301), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie;
- 3- d'imputer la dépense totale de 326 035 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1200191008
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1273

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Triathlon International de Montréal pour soutenir sa mission à la suite de l'annulation de l'édition 2020 du Triathlon international de Montréal dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Triathlon International de Montréal pour soutenir sa mission à la suite de l'annulation de l'édition 2020 du Triathlon international de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208475004
80.01 (20.31)

CM20 1274

Approuver l'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Culture Montréal et accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ afin d'augmenter le nombre d'organisations accompagnées dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la culture (CG20 0461), majorant ainsi le montant total de l'entente de 140 000 \$ à 180 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Culture Montréal (CG20 0461) et accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ afin d'augmenter le nombre d'entreprises accompagnées dans le contexte des défis soulevés par la COVID-19, majorant ainsi le montant total de l'entente de 140 000 \$ à 180 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207019007
80.01 (20.32)

CM20 1275

Approuver l'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Accélérateur Ecofuel (CE19 1009), sans aucun changement au montant du soutien financier prévu afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'Accélérateur Ecofuel (CE19 1009) sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie;
- 2- d'imputer la dépense totale de 75 000 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207952005
80.01 (20.33)

CM20 1276

Accorder un soutien financier de 1 215 000 \$ pour soutenir le Conseil de l'économie sociale de l'île de Montréal au cours de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 215 000 \$ pour soutenir le Conseil de l'économie sociale de l'île de Montréal au cours de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 34, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Adopté à l'unanimité.

1208973001
80.01 (20.34)

CM20 1277

Accorder un contrat à Site Integration Plus inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements et d'appareils d'éclairage architectural extérieur pour la gare Viger dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal - Dépense totale de 1 370 440,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 437910 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Site Integration Plus inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements et d'appareils d'éclairage architectural extérieur pour la gare Viger, dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 096 352,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 437910;
- 2 - d'autoriser une dépense de 164 452,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 109 635,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207629001
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1278

Conclure une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la souscription au système de gestion de l'information et des événements de sécurité QRadar on Cloud d'IBM, pour une durée de 36 mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 950 162,14 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 126 700 \$ au net en 2022 et un ajustement récurrent de 212 100 \$ au net à compter de 2023

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 36 mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la souscription au système de gestion de l'information et des événements de sécurité (SIEM) QRadar on Cloud d'IBM, incluant le support et les mises à jour, pour une somme maximale de 950 162,14 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date 27 novembre 2019;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information (STI) de 126 700 \$ au net en 2022 et un ajustement récurrent de 212 100 \$ au net à compter de 2023;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de la sécurité de l'information, du STI, à signer le contrat à commande du CAG, pour et au nom de la Ville de Montréal.
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208087003
80.01 (20.36)

CM20 1279

Approuver la reconduction, aux mêmes termes et conditions, de l'entente-cadre et de la convention de prêt de services intervenues entre le Bureau du taxi de Montréal et la Ville de Montréal (CG18 0684), pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2021 / Accorder un soutien financier de 3 381 300 \$, pour l'année 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la reconduction, aux mêmes termes et conditions, de l'entente-cadre et de la convention de prêt de services intervenues entre le Bureau du Taxi de Montréal et la Ville de Montréal (CG18 0684), pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2021;
- 2 - d'accorder une contribution financière au montant de 3 381 300 \$ au Bureau de taxi de Montréal pour l'année 2021;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208480008
80.01 (20.37)

CM20 1280

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 371 525 \$ à cinq différents organismes en soutien à leur offre en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri dans le cadre de projets relatifs à l'initiative de subvention de Fondation AMC au titre du fonds COVID-19 d'aide communautaire pour populations vulnérables / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 525 \$ aux deux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, pour 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dédié à la réalisation de projets relatifs à l'initiative de subvention de Fondation AMC au titre du Fonds COVID-19 d'aide communautaire pour populations vulnérables :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Mission Bon Accueil	Unité de débordement temporaire des services d'hébergement d'urgence en itinérance pour la période hivernale 2020-2021 (Hôtel Place Dupuis)	121 525 \$
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.	Ancien YMCA	100 000 \$

- 2 - d'approuver les deux projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité soulève une question de privilège et demande à la présidente du conseil que le conseiller Benoit Langevin retire le terme « inhumain » de son intervention.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et le conseiller Langevin se rétracte.

Adopté à l'unanimité.

1208741008
80.01 (20.38)

CM20 1281

Adopter les avenants 2020-2 et 2020-3 au contrat de prêt de 60 M\$ entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal bonifiant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 avec le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale et augmentant le montant du prêt de 10 M\$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'avenant 2020-02 au contrat de prêt de 60 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin de pouvoir faire bénéficier les entreprises du Volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);
- 2- d'approuver l'avenant 2020-03 au contrat de prêt de 60 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 10 millions de dollars;
- 3- d'approuver la réception de la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208927003
80.01 (20.39)

CM20 1282

Accorder un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 197 412,08 \$ taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Modellium inc. (fournisseur unique) pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour une somme maximale de 197 412,08 \$ taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de l'évaluation foncière à signer le projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1206665002
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45).

Un débat s'engage.

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne les travaux jusqu'au mardi 15 décembre 2020, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 décembre 2020
13 h**

**Séance tenue le mardi 15 décembre 2020 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Stephanie Watt.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture de séance, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite dédier la minute de silence à toutes les personnes victimes de la COVID-19, ainsi qu'à leurs familles et à leurs proches. Elle salue également tous les travailleurs de la santé qui sont en première ligne pour traiter les malades. Elle nous demande de continuer à être tous solidaires. La présidente déclare la séance ouverte.

Avant d'entamer la période de questions du public, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, fait l'annonce de Cité-Elles et la recherche de mentors dans le cadre de cet événement qui se tiendra de manière virtuelle, le 12 février 2021.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, informe les membres du conseil que l'article 46 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051) s'applique également aux questions du public et que le formulaire Web reflètera cette orientation afin de bien informer les citoyens lorsqu'ils écrivent leurs questions aux membres du conseil.

Elle rappelle que selon les règles, seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes; et une seule question par citoyen est admise.

La présidente du conseil fait la lecture de 16 questions de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ms. Louise Marzinotto	M. Marvin Rotrand	After ratification of the offer to purchase the vacant land adjacent to the NDG YMCA, the CND-NDG Borough amended the Ville de Montreal's offer as a result of the YMCA's reluctance to confirm its future plans . An amendment regarding a 7 year guarantee was added. (to maintain fitness services.) Was the reason for this a concern on your part that the YMCA might repeat its closing of another Y (Guy Favreau) in spite of having to promised to keep it open and then failing to honor the promise?
Mme Rosanne Ducharme	M. Lionel Perez	Vous venez d'adopter le budget de la Ville qui a été étudié en détail par la Commission des finances et de l'administration. Je ne peux m'empêcher de constater que tous les membres choisis par votre formation politique afin de siéger sur cette commission sont des hommes, soit Richard Guay, Richard Deschamps et Alan De Sousa. M. Guay s'est d'ailleurs fait connaître il y a deux ans après avoir fait un commentaire gênant à une de ses collègues de la Commission, comme quoi ses questions étaient pertinentes « pour une femme ». Il y siège toujours. Tout cela envoie un drôle de message en 2020. Pensez-vous que les hommes sont plus compétents que les femmes en gestion financière?
Mme Lillian Lee	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Je suis triste d'écrire cette question. Dans le passé, nous étions des militants qui travaillaient souvent ensemble même en tant que membres de Projet Montréal. Vous avez soutenu le mouvement Occupy et du le printemps érable. Aujourd'hui, vous êtes fier d'excuser un parti et une mairesse qui a expulsé par la force et de manière inhumaine les gens de la cité des tentes de Notre-Dame de leurs seule maisons, et soutient une augmentation du financement du SPVM alors que la plupart des citoyens de Montréal veulent le contraire. Vous avez affirmé sur les réseaux sociaux que vous votiez pour le budget du SPVM sans presque aucun détail, et qu'il appartenait aux militants de travailler sur cette question. En tant qu'élue, qui travaille pour les citoyens de Montréal et y etre siège au comité exécutif, c'est en fait à vous de faire ce travail. Ma question est la suivante: quand allez-vous commencer à faire votre travail et à travailler pour les gens qui vous ont élu?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Lavigne	M.Philipe Tomlinson	<p>Le 7-12 le conseil d'Outremont,ds le cadre de la consultation publique,a lu 3 documents, non mentionnés au sommaire décisionnel, de citoyens opposés à la dérogation.Un des documents a été envoyé par moi-même, mais signé par 44 voisins du 375 Querbes, ce qui n'a pas été précisé, et en minimise volontairement la portée.Finalement, le conseil a voté contre celle-ci.</p> <p>Le 7-12 à 15h58 par courriel, j'avais envoyé une question pour la séance de 19h demandant pourquoi cette omission au sommaire et de corriger celle- ci.Pourquoi ma question n'a-t-elle pas pas été lue à la réunion du conseil et comptez-vous rectifier le sommaire,ainsi que le rapport de consultation publique(en y mentionnant les 3 documents signés par au total 46 citoyens- résidents d'Outremont) afin que ceux-ci reflètent la réalité?????</p>
M. Christopher McCray	M. Francesco Miele	<p>Bonjour M. Miele. Dans une entrevue dans le Journal 24 heures vous avez dénoncé l'absence de détails dans le Plan Climat présenté par l'administration la semaine dernière. Ma question : que propose votre formation politique pour faire face à la crise climatique? Vous vous opposez presque systématiquement aux projets d'aménagements pour cyclistes et piétons alors qu'il est bien connu que le transport actif est un élément-clé dans la transition écologique. Sachant que le transport routier représente 30 % des émissions de gaz à effet de serre à Montréal, pourriez-vous préciser vos propositions afin de réduire ces émissions ? Merci beaucoup.</p>
Mme Tania Forget	Mme Sue Montgomery (Mme Magda Popeanu)	<p>Pouvez-vous expliquer aux citoyens de NDG pourquoi vous avez attendu à la dernière minute pour demander de nouvelles conditions à l'entente entre la Ville de Montréal et le YMCA? M. Perez dit qu'il n'avait pas été mis au courant des échanges et pourtant vous avez confirmé avoir parlé au Y à différentes occasions au cours des derniers mois. Au lieu de parler à vos collègues avant la réunion publique, vous avez choisi de présenter une condition de dernière minute à l'accord des Y. Les intérêts des résidents de CDN-NDG ne devraient-ils pas passer avant ce spectacle de partisanerie grotesque ? A un an de la fin de vos mandats, vous engageriez-vous à vous allier publiquement pour mieux travailler avec les autres élus de l'arrondissement dans l'intérêt des citoyens de CDN-NDG et non le vôtre?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mr. Fidel Fuentes	M. Craig Sauv� (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Je suis triste d'�crire cette question. Dans le pass�, nous �tions des militants qui travaillaient souvent ensemble m�me en tant que membres de Projet Montr�al. Vous avez soutenu le mouvement Occupy et du le printemps �rable.</p> <p>Aujourd'hui, vous �tes fier d'excuser un parti et une mairesse qui a expuls� par la force et de mani�re inhumaine les gens de la cit� des tentes de Notre-Dame de leurs seule maisons, et soutient une augmentation du financement du SPVM alors que la plupart des citoyens de Montr�al veulent le contraire.</p> <p>Vous avez affirm� sur les r�seaux sociaux que vous votiez pour le budget du SPVM sans presque aucun d�tail, et qu'il appartenait aux militants de travailler sur cette question.</p> <p>En tant qu'�lu, qui travaille pour les citoyens de Montr�al et y �tre si�ge au comit� ex�cutif, c'est en fait � vous de faire ce travail.</p> <p>Ma question est la suivante: quand allez-vous commencer � faire votre travail et � travailler pour les gens qui vous ont �lu?</p>
Mme Jocelyne Bernier	M. Benoit Dorais (Mme Magda Popeanu)	<p>La biblioth�que de quartier est bien plus qu'une collection de livres. C'est une ressource essentielle, notamment pour les familles moins fortun�es. C'est un milieu de vie avec une offre diversifi�e, accessible, inclusive et surtout gratuite. La mise aux normes de la biblioth�que Saint-Charles est urgente. La d�t�rioration, le manque d'espaces et d'�quipements nuisent aux efforts du personnel pour r�aliser des activit�s culturelles � l'�chelle du quartier.</p> <p>Malheureusement, le prochain PDI reporte de deux ann�es suppl�mentaires le concours d'architecture pourtant pr�vu en janvier 2021 selon l'�ch�ancier initial. Cette annonce est d�motivante pour les personnes qui s'impliquent dans le projet depuis une dizaine d'ann�es.</p> <p>Pourquoi l'administration municipale d�courage-t-elle la participation citoyenne en mettant les projets de biblioth�ques de quartier en concurrence nuisible plut�t qu'un rehaussement des investissements de 1.9% du PDI dans des projets culturels locaux?</p>
M. Maxence Bouchard	Mme Val�rie Plante (Mme Magda Popeanu)	<p>R�cemment, Le Devoir a r�v�l� que le monument en m�moire de Jean- Olivier Ch�nier crouissait au fond d'un stationnement. Quand ce dernier sera-t-il restaur� et remis � son emplacement ? merci</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Diane Gervais	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Ma question est pour la mairesse et seulement pour la mairesse. Comme vous le savez, j'ai passé les trois derniers mois à nourrir les itinérants autochtones du square Cabot. Au dernier conseil municipal, je vous ai invitée de bonne foi à visiter le square avec moi et de rencontrer les résidents qui s'y trouvent. Mme Goulet a répondu, me traitant plus tard de pitoyable sur les médias sociaux. Elle a indiqué qu'elle et Cathy Wong ont visité à plusieurs reprises, mais les résidents disent qu'ils ne les ont jamais vues (j'ai vérifié). Sous votre direction, la ville a dépensé des centaines de milliers de dollars pour des pistes cyclables inpopulaires, mais n'a contribué que 100 000 \$ pour aider Résilience Montréal à se trouver un nouvel emplacement, laissant le reste de la facture au gouvernement provincial. Sue Montgomery, Benoit Lengevin et Marc Miller, le ministre fédéral de Services aux Autochtones, est venue visiter le square. Alors je vous redemande, accepterez-vous mon invitation?
Mme Sarra Kammoun	M. Pierre Lessard-Blais	Ils ont déplacé le débarcadere au coin de rue très loin pour les parents. Actuellement les parents se stationne en face et traversent la rue très dangereux avec les bébés et enfants , avec une circulation très dense il faut attendre longtemps parfois juste une seule voie surtout que c est pas un coin de rue !!merci de voir à ça très très urgent.

À 10 h 07,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 15 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Olivier Lagarde	M. Pierre Lessard-Blais	Bonjour monsieur le maire, Lors de la dernière séance du conseil municipal vous avez parlé de l'élagage sans toutefois répondre à ma question. Lors du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2020, vous avez présenté la réduction des dépenses de l'ordre de 1 149 500\$ pour parvenir à un budget en équilibre. Parmi ces réductions, figure la diminution de l'élagage hivernale. Pourriez-vous expliquer aux citoyens précisément en quoi cela représente une économie puisque cette mesure a eu pour effet de relocaliser la moitié des élagueurs permanents dans une fonction inférieure pour le même salaire et que la moitié de la machinerie (camion nacelle, déchiqueteuse, camion dompeur, etc.) que l'arrondissement possède est inutilisée sans protection à l'extérieur?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Céline Forget	M. Philippe Tomlinson	Vous avez mentionné au dernier Conseil que les salaires non inscrit au budget de fonctionnement était attribué à des emprunts ou à des fonds dédiés par la directrice d'arrondissement, tel que prévu au règlement de délégation de pouvoir. Pourriez-vous s.v.p. m'indiquer l'article de ce règlement AO-460 qui délègue cette responsabilité à Marie-Claude Leblanc?
M. Louis-Philippe Codère	Mme Mary Deros	Je suis résident de Parc-Extension et je suis abasourdi d'apprendre que la conseillère de mon district soit en défaveur d'un projet de règlement qui pourrait améliorer la situation dans le district. Elle devrait être au courant des problèmes de logements et de gentrification assez sévères dans le district et être en défaveur d'un projet de règlement qui apporterait une solution à la problématique criante du quartier. Je trouve cette prise de position totalement idéologique et politique qui va à l'encontre des besoins des personnes qu'elle représente. Comment peut-elle justifier sa prise de position alors que la situation du logement dans le district de Parc-Extension est critique?
Mme Annie Dauphinais	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	L'an dernier, votre administration a rallongé le bail de la Biosphère d'un an. Le bail va prendre fin dans 16 jours, le 31 décembre. Aucune annonce n'a eu lieu et là, le lieu va être abandonné à nouveau. Vous aviez promis un plan directeur pour le Parc Jean-Drapeau et aucune nouvelle de ce côté là non plus. Pourquoi avez-vous laissé la Biosphère fermer sans rien faire et que va-t-il arriver à ce lieu extrêmement important? Quand aurons-nous un plan directeur pour le Parc?
Ms. Liz Faure	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	I write as a concerned citizen of CDN-NDG. Our borough has never been the subject of so much negative press, and that includes a Mayor who went to jail. I love this borough, and I want to see it shine. Instead, we are a laughingstock. My own councillor Christian Arsenault has abruptly left your party, apparently one step in advance of being ejected. Magda Popeanu cannot put her poppy on straight, and cannot be honest about her mistake. Peter McQueen is giving increasingly bizarre messaging from his disheveled Zoom Room, including the fact that Projet Montreal supports a 9-term limit (although he was quickly corrected by a colleague). Now our borough Mayor has won a court battle against the city, who wanted her to fire her chief of staff. We remain overtaxed and underfunded. Mayor Plante, when will you get this situation under control?

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, donne la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui soulève une question de règlement compte tenu de la teneur des propos de la question de Mme Faure. La présidente prend note de la question de règlement de M. Limoges et l'informe que des consignes plus claires seront déposées à cet effet sur le site Web de la Ville lorsque les citoyens souhaitent présenter une question à un membre du conseil.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 10 h 18. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les dix personnes s'identifiant comme femmes et les six personnes s'identifiant comme hommes.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	COVID-19 – Souhaite une rencontre plénière au prochain conseil municipal avec la directrice de la Santé publique de Montréal, la docteure Mylène Drouin / Souhaite que cela puisse avoir lieu
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que le rapport d'analyse géo-mécanique concernant la sécurisation des falaises de la voie Camilien-Houde sera déposé au conseil municipal? / Exprime ses préoccupations sur cet enjeu et demande à quel moment le rapport sera disponible
M. Marvin Rotrand	M. Alex Norris	Demande les réactions de l'Administration à l'annonce du gouvernement de Québec concernant le racisme systémique au Québec et plus particulièrement concernant les interpellations policières aléatoires au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Est-ce qu'il y aura plus d'intervenants communautaires (équipes mixtes) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour lutter contre le profilage racial?

À 10 h 36,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des membres de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Aimerait connaître l'échéancier et les montants alloués à ce sujet
M. Benoit Langevin	Mme Nathalie Goulet	Consultations au Square Cabot – Aimerait prendre connaissance du procès-verbal des consultations et connaître notamment la méthodologie utilisée, le nombre de citoyens et les organismes consultés

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Réseau express vélo (REV) rue Bellechasse – Aimerait des précisions sur les consultations en amont dans ce projet? / Y aura-t-il une étude sur l'achalandage du REV rue Bellechasse et des places de stationnement disponibles?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 47.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 47, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude des articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45).

CM20 1283

Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, afin d'accompagner la Ville de Montréal à titre d'expert dans le cadre de la médiation arbitrale entourant le débat sur la parité salariale des superviseurs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à PCI-Perreault Conseil inc., majorant ainsi le montant du contrat de 138 236,25 \$ à 188 236,25 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, afin d'accompagner la Ville de Montréal à titre d'expert dans le cadre de la médiation arbitrale entourant le débat sur la parité salariale des superviseurs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à PCI-Perrault Conseil inc., majorant ainsi le montant du contrat de 138 236,25 \$ à 188 236,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208511005
80.01 (20.41)

CM20 1284

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe LAR inc. pour la fourniture de vannes batardeaux, poutrelles, structures de levage et autres accessoires pour les structures d'évacuation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 741 899,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18227 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Groupe LAR inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de vannes batardeaux, de poutrelles, de structures de levage et d'autres accessoires pour les structures d'évacuation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 451 582,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18227;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 290 316,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203438036
80.01 (20.42)

CM20 1285

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture au regroupement SNC Lavalin inc. et Réal Paul Architecte inc. pour la phase 2 des travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish, pour une période de 10 ans - Dépense totale de 32 134 722,04 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18262 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder au regroupement SNC Lavalin inc. et Réal Paul Architecte inc., ce dernier ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels de conception et de surveillance des travaux pour la phase 2 des travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish, pour une période de 10 ans, pour une somme maximale de 27 943 236,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18262;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 191 485,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207383002
80.01 (20.43)

CM20 1286

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sogica inc. pour l'entreposage de serveurs ainsi que des services professionnels pour la gestion, l'entretien et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 2 802 860,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18282 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sogica inc. un contrat pour l'entreposage de serveurs ainsi que des services professionnels pour la gestion, l'entretien et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 2 802 860,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18282;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1205035004
80.01 (20.44)

Article 80.01 (20.45)**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Les YMCA du Québec, aux fins de parc et de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 8 919,7 mètres carrés, situé entre l'avenue de Hampton et l'avenue Royal, au nord de l'avenue de Monkland, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 11 497 500 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Les YMCA du Québec, aux fins de parc et de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 8 919,7 mètres carrés, constitué des lots 3 041 554, 3 041 553, 3 041 552, 3 041 551, 3 041 550, 3 041 549, 3 041 548, 3 041 547, 3 041 546, 3 041 545, 3 041 544, 3 041 543, 3 041 542, 3 041 541, 3 041 540, 3 041 534, 3 041 533, 3 041 532, 3 041 531, 3 041 530, 3 041 529, 3 041 528, 3 041 527, 3 041 526, 3 041 525, 3 041 524, 3 041 523, 3 041 522, 3 041 521, 3 041 520 et une partie du lot 3 041 555, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre l'avenue de Hampton et l'avenue Royal, au nord de l'avenue de Monkland, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 11 497 500 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., en fidéicommiss et le Vendeur, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 10 h 54, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le vice-président du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose trois documents en lien avec l'article sous étude et une proposition d'amendement :

Attendu que l'acte de vente fait référence à une lettre remise à la Ville le seize (16) novembre deux mille vingt (2020) dans laquelle Les YMCA du Québec (« YMCA ») confirme avoir l'intention de maintenir ses activités sur le territoire de la Ville de Montréal, et plus particulièrement dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce (ci-après « NDG »);

Attendu que ladite lettre n'indique aucun terme minimal de maintien desdits services dans le quartier NDG;

Attendu que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a adopté la résolution CA20 170323 le 7 décembre 2020 exigeant que YMCA remette une nouvelle lettre de maintien des activités des YMCA à NDG avec un engagement minimal de sept (7) ans de la date de l'acte de vente;

Attendu que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a réaffirmé le 10 décembre par la résolution CA20 170347 le texte de la résolution CA20 170323 de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2020;

Attendu que YMCA a remis une nouvelle lettre à la Ville en date du 13 décembre 2020 au sujet du maintien des activités des YMCA à NDG conforme à l'exigence de la résolution CA20 170323 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Il est proposé par M. Lionel Perez
appuyé par M. Marvin Rotrand
Mme Sue Montgomery

d'apporter l'amendement suivant à l'article 80.01 (20.45) :

De remplacer dans le projet d'acte de vente la référence dans le préambule à la « lettre remise à la Ville le seize (16) novembre deux mille vingt (2020) » par « lettre remise à la Ville le treize (13) décembre deux mille vingt (2020) ».

À 11 h 08, le vice-président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes, à la demande du leader de la majorité, M. François Limoges.

À 11 h 09, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

À 11 h 10, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité indique que l'Administration souhaite un délai supplémentaire pour étudier la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle. Il propose donc de reporter l'étude de cet article à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.46) et 80.01 (20.47) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1287

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal, pour les exercices 2020, 2021 et 2022, pour une somme maximale de 4 438 969,75 \$, taxes incluses- Appel d'offres public 20-18496 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet / Ajuster de manière récurrente la base budgétaire pour un montant total de 262 300\$ au budget 2022 et de 58 100\$ au budget 2023

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir les services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2020, 2021 et 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 438 969,75 \$, taxes incluses, conformément au devis inclus dans l'appel d'offres public 20-18496, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'ajuster de manière récurrente la base budgétaire pour un montant total de 262 300 \$ au budget 2022 et de 58 100 \$ au budget 2023;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés en 2020 et seront considérés en 2021 et 2022 dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208395003
80.01 (20.46)

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Alan DeSousa qui soulève une question de privilège à l'égard des propos tenus par le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais à son endroit. M. DeSousa précise qu'il n'a pas utilisé des informations confidentielles du comité de vérifications (d'audit) comme l'a mentionné M. Dorais.

Un débat s'engage entre le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, le leader de la majorité, M. François Limoges et la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, sur la question de privilège.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, qui retire ses propos.

La présidente du conseil clôt le débat en invitant les membres du conseil à faire preuve de discernement dans leurs propos.

CM20 1288

Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'adoption du dossier 1208927003 lequel vise à faire adopter les avenants 2020-02 et 2020-03 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation qui permettent la bonification du Programme d'aide d'urgence aux PME affectées par la COVID-19 dans l'agglomération de Montréal avec le volet Aides aux entreprises en régions en alerte maximale et l'augmentation de 10 M\$ de l'aide d'urgence pour la petite et moyenne entreprises

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Ouest-de-l'Île;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand-Sud-Ouest;

2 - d'autoriser la Ville à accorder des prêts additionnels totalisant 10 000 000 \$ aux organismes suivants en vue de leur permettre de poursuivre la gestion et le déploiement du Fonds d'urgence :

- PME MTL Centre-Est = 1 688 000 \$;
- PME MTL Centre-Ouest = 462 000 \$;

- PME MTL Centre-Ville = 5 940 000 \$;
- PME MTL Est de l'île = 624 000 \$;
- PME MTL Grand Sud-Ouest = 543 000 \$;
- PME MTL Ouest de l'île = 743 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

1208927004
80.01 (20.47)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1289

Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2021)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau;

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.

- f) les revenus de toute subvention dédiée au Service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

1203843024
80.01 (30.01)

CM20 1290

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la somme de 89,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203843026
80.01 (30.02)

CM20 1291

Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2021)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 1^{er} décembre 2020 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2021 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2021 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2021 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2019.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2021 et prend effet à la plus tardive des dates suivantes : la date de son adoption et la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté.

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2021

Villes liées	Quotes-parts	
	- Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2019	Quotes-parts Premiers répondants
Ville de Montréal	82,62059 %	83,56843 %
Villes reconstituées	17,37941 %	16,43157 %
Baie d'Urfé	0,52355 %	0,52956 %
Beaconsfield	0,93833 %	0,94909 %
Côte-Saint-Luc	1,13421 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,68823 %	1,70759 %
Dorval	2,84801 %	2,88068 %
Hampstead	0,44376 %	0,44885 %
L'île-Dorval	0,00310 %	0,00313 %
Kirkland	1,23539 %	1,24957 %
Mont-Royal	2,23990 %	2,26559 %
Montréal-Est	0,64440 %	0,65180 %
Montréal-Ouest	0,23704 %	0,23976 %
Pointe-Claire	2,59758 %	2,62738 %
Senneville	0,12964 %	0,13112 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,30239 %	0,30586 %
Westmount	2,41389 %	2,44158 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203843018
80.01 (30.03)

CM20 1292

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (34 823 339,28 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération, soit un montant de 34 823 339,28 \$.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1205264002
80.01 (30.04)

CM20 1293

Réaffecter la contribution prévue par la Ville de Montréal pour le Grand-Prix du Canada 2020 à la Société du parc Jean-Drapeau pour une valeur de 1 100 000 \$ afin de compenser les dépenses supplémentaires encourues pour l'ouverture des installations aquatiques du parc Jean-Drapeau durant la saison estivale 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de réaffecter la contribution prévue par la Ville de Montréal pour le Grand-Prix du Canada 2020 à la Société du parc Jean-Drapeau pour une valeur de 1 100 000 \$ afin de compenser les dépenses supplémentaires encourues pour l'ouverture des installations aquatiques du parc Jean-Drapeau durant la saison estivale 2020.

Adopté à l'unanimité.

1202837004
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1294

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2021) ».

Adopté à l'unanimité.

1203843016
80.01 (42.01)

CM20 1295

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021) ».

Adopté à l'unanimité.

1203843017
80.01 (42.02)

CM20 1296

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

1203843022
80.01 (42.03)

CM20 1297

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2021)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2021) ».

Adopté à l'unanimité.

1203843021
80.01 (42.04)

CM20 1298

Adoption - Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203843025
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06), 80.01 (42.07), 80.01 (42.09) et 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1299

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 950 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables sur l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 950 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables sur l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda

1205340002
80.01 (42.06)

CM20 1300

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

1200191010
80.01 (42.07)

CM20 1301**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

1208862001
80.01 (42.09)

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy qui soulève une question de privilège à l'égard des propos tenus par la conseillère Marianne Giguère qui, selon elle, s'éloignent du point à l'étude.

Un débat s'engage entre le leader de la majorité, M. François Limoges et la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, sur la question de privilège.

La présidente du conseil remercie les leaders et clôt le débat en mentionnant que les propos de la conseillère Giguère n'étaient pas hors sujet.

CM20 1302

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 28 janvier 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1201024005
80.01 (42.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) et 80.01 (45.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1303

Approuver le Règlement R-036-4 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-036-4 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal, le tout conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1207945003
80.01 (45.01)

CM20 1304

Approuver le Règlement R-205 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 671 327 449 \$ pour financer le projet « Programme d'électrification des CT - Phase 1 » pour un terme de 20 ans et la modification du Programme des immobilisations 2020-2029

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-205 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt 671 327 449 \$ pour financer le projet « Programme d'électrification des CT - Phase 1 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208464004
80.01 (45.02)

CM20 1305

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), aux frais du SPVM quant à la rémunération, pour une période d'un an, soit du 15 juin 2020 jusqu'au 14 juin 2021, renouvelable pour une durée maximale de trois ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), aux frais du SPVM de 151 500 \$, pour une période d'un an, soit du 15 juin 2020 jusqu'au 14 juin 2021, renouvelable pour une durée maximale de trois ans;
- 2- d'approuver à cette fin le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal, représentée par le Service de police de la Ville de Montréal et l'Autorité des marchés publics;
- 3- d'autoriser la directrice adjointe du SPVM à signer le protocole d'entente et tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205326003
80.01 (50.01)

CM20 1306

Renouveler les mandats de M^e Marie Elaine Farley et de M. Pierre Fortin à titre d'administrateurs indépendants du Réseau de transport métropolitain - (Exo), pour une durée de quatre ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de renouveler les mandats de M^e Marie Elaine Farley et de M. Pierre Fortin comme administrateurs indépendants du Réseau de transport métropolitain – (Exo) pour une période de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

1208514003
80.01 (51.01)

CM20 1307

Nomination au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Caroline Bourgeois à titre de membre à la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Suzie Miron.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.02)

Le conseil débute l'étude de l'article 80.01 (51.03)

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 décembre 2020
13 h**

**Séance tenue le mardi 15 décembre 2020 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jocelyn Pauzé.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la séance ouverte.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude de l'article 80.01 (51.03).

CM20 1308

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Sophie Thiébaud à titre de vice-présidente à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de M. Christian Arseneault;
- M. Sterling Downey à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de Mme Sophie Thiébaud.

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
Mme Sue Montgomery
M. Marvin Rotrand

80.01 (51.03)

CM20 1309

Motion du maire de la Ville de Côte Saint-Luc concernant le Plan stratégique de développement du transport collectif 2021-2030 de l'ARTM

- 1 - L'Autorité régionale de transport métropolitain (« ARTM ») a pour mandat de planifier, financer, organiser et faire la promotion des services de transport collectif, soit les services réguliers et de transport adapté, sur le territoire de la grande région de Montréal;
- 2 - Le 27 octobre 2020, l'ARTM a lancé une grande consultation publique afin de finaliser son premier Plan stratégique de développement du transport collectif 2021-2030 (« PSD ») et identifier entre autres des priorités pour des projets structurants dans des corridors porteurs;
- 3 - Afin d'atteindre ses objectifs d'augmenter la part modale du transport collectif à 35 % d'ici 2030 et soutenir l'électrification des transports, le PSD a adopté six stratégies et plusieurs actions dont les premières sont :
 - a. Stratégie 1 : organiser la mobilité en fonction d'un réseau de transport collectif structurant;
 - b. Stratégie 2 : arrimer le transport collectif à l'aménagement du territoire; et
 - c. Action 2.2 : Soutenir la consolidation des grands pôles économiques par l'amélioration et le développement des réseaux de transport collectifs structurants;
- 4 - Ces orientations qui relèvent du PMAD de la CMM sont aussi reflétées dans le Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal (« Schéma »), soit de promouvoir le transport collectif et la mobilité durable au service des pôles d'activités économiques de l'île;

- 5 - Le secteur Namur-De la Savane (« NDLS ») situé au centre de l'île est un des six secteurs d'activités et de planification stratégique désignés par le Schéma en raison de l'importance des enjeux liés à sa transformation, à la superficie des terrains dont la vocation est à consolider ou à transformer et des projets d'infrastructures routières ou de transport collectif auxquels il est associé. (Budget PDI 2021-2030 Ville de Montréal);
- 6 - En plus des milliers d'emplois engagés par les commerces et industries du secteur, il y a des projets en développement ou en voie de développement qui ont déjà attiré des centaines de millions de dollars d'investissement, soient entre autres, les projets du Triangle et Westbury à CDN-NDG, le site du Square Decarie à Côte Saint-Luc, le projet du Royal Mount à Ville Mont Royal et le projet Cité Midtown à St Laurent. De plus, au cœur du NDLS on retrouve l'ancien Hippodrome qui est priorisé par l'administration municipale compte tenu de l'importante capacité d'accueil pour réaliser 6 000 logements, dont une part importante de logements sociaux et abordables et pour les familles;
- 7 - En mars 2019 dans la foulée de la consultation entourant le projet Royalmount, un groupe de travail présidé par la professeure Junca-Adenot a été créé par la Mairesse Plante et la Ministre déléguée aux transports et ministre de la Métropole et de la région de Montréal Chantal Rouleau pour proposer des solutions qui permettraient d'améliorer les conditions de la circulation dans le grand secteur NDLS et sur ses autoroutes limitrophes, tout en s'appuyant sur une vision du développement durable du secteur;
- 8 - L'enjeu principal pour le secteur est la congestion routière et le Groupe de travail NDLS a donc conclu qu'afin d'améliorer la situation, il fallait désenclaver le secteur avec le prolongement du boulevard Cavendish, qui serait prioritairement réservé au transport collectif et ajouter une passerelle sur Decarie vers la station De la Savane et des passages en transport collectif et actif, au nord et au sud à travers les voies ferrées;
- 9 - Les autres recommandations du Groupe de travail étaient de renforcer vigoureusement l'offre de transport collectif, d'évaluer l'opportunité d'ajouter deux gares pour le train de Saint-Jérôme à Clanranald et au chemin de-la-Côte-Saint-Luc, de créer une station multimodale desservant tous les moyens de transport rapide et actif, et de développer un cadre de référence intégré d'aménagement et de mobilité pour l'ensemble du secteur (Rapport du Groupe de Travail NDLS mai 2019);
- 10 -La Ville de Montréal et l'ARTM ont participé directement à ce Groupe de travail NDLS en tant que membres du comité directeur et membres du comité technique et ils ont appuyé les recommandations et actions proposées;
- 11 -L'ARTM a non seulement contribué directement aux 13 recommandations et 35 actions proposées dans le rapport du Groupe de travail NDLS, mais elle est aussi identifiée comme l'intervenante de premier plan pour la grande partie des actions (voir la liste de recommandations et actions proposées par le Groupe de Travail NDLS);
- 12 -Malgré ces recommandations qui ont été vigoureusement appuyées par la Mairesse de Montréal et Mme la Ministre, les quatre maires des villes et arrondissements concernés à savoir, les arrondissements CND-NDG et Saint Laurent, et Ville de Mont-Royal et Ville de Côte Saint-Luc, à ce jour, l'ARTM n'a pas donné suite à ces recommandations afin de diminuer la congestion et avancer la vision et planification d'ensemble du secteur;
- 13 -Le secteur NDLS au centre de l'île de Montréal ne figure même pas dans le PSD de l'ARTM sur la liste des projets structurants à l'étude ou prévus pour réalisation;
- 14 -Le 2 octobre 2019, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a reçu le mandat du comité exécutif de la Ville de Montréal de réaliser une consultation publique sur la vision et les principes de mise en valeur du quartier Namur-Hippodrome;
- 15 -L'OCPM a mené une consultation exhaustive comprenant notamment des séances d'informations, des ateliers de concertation, un forum citoyen, des ateliers créatifs. Plus de 2 800 participations ont été enregistrées pendant les diverses étapes de la démarche. La commission a reçu et entendu 135 opinions et pris en considération les quelque 788 répondants au questionnaire en ligne;
- 16 -Le rapport de l'OCPM daté du 17 septembre 2020 et déposé au Conseil de la ville de Montréal, a réitéré et renforcé les recommandations du Groupe de travail NDLS à l'effet que l'ensemble des mesures en transport et mobilité devront être mises en action avant d'entreprendre le développement du quartier;
- 17 -En reconnaissant les contraintes et les défis du secteur en matière de transport, l'OCPM a spécifiquement mentionné le rôle important de l'ARTM dans la réalisation des projets structurants de transport collectif qui sont des conditions préalables pour le succès du projet Namur-Hippodrome comme pour le projet Royal Mount et pour tous les autres projets de développement du secteur qui prévoient introduire plus de 15000 nouveaux résidents dans le secteur au cours des prochaines 15 années;
- 18 -Dans la section du rapport de l'OCPM portant sur le transport et la mobilité, il est clairement indiqué que tout développement passe en premier par le transport et que rien ne peut se réaliser sans l'investissement en transport structurant;

- 19 -L'OCPM conclut qu'afin de promouvoir le développement du quartier il est impératif pour la Ville de poursuivre ses représentations auprès des instances de transport concernées, plus particulièrement l'ARTM;
- 20 -Les recommandations de l'OCPM qui identifient les solutions de transport et l'ARTM comme intervenante de premier plan méritent d'être soulignées :

Recommandation #19

La commission recommande à la Ville de poursuivre toutes démarches auprès de tous les partenaires visés afin qu'ils contribuent à réduire de façon significative la congestion routière endémique qui affecte le secteur Namur-De la Savane, et que l'ajout estimé de 200 000 nouveaux déplacements quotidiens pourrait encore aggraver. La mise en place de mesures incitant à privilégier l'usage des transports actif et collectif, ainsi que l'allègement des temps de transport pour les entreprises et les commerces du secteur, doivent figurer au premier plan des préoccupations de tous.

Recommandation #20

La commission recommande à la Ville d'aménager le raccord du boulevard Cavendish à la rue Jean-Talon Ouest en adoptant des mesures d'apaisement pour évacuer tout transit menaçant la sécurité de ses résidents, la quiétude du quartier et l'intégrité des milieux naturels.

Recommandation #24

La commission recommande à la Ville de poursuivre ses démarches auprès des instances concernées afin de mettre en place un plan de transport collectif interconnecté répondant aux besoins des résidents et usagers du secteur Namur-De la Savane. La commission recommande de mettre à jour les éléments de son plan de transport ayant trait au lien entre le centre-ville et Côte-des-Neiges, notamment l'implantation d'une desserte de tramway jusqu'à la station de métro Namur.

Recommandation #26

La commission recommande à la Ville de poursuivre ses représentations auprès de l'ARTM afin qu'elle prenne en compte l'augmentation des déplacements dans le secteur Namur-De la Savane pour évaluer la faisabilité d'implanter une gare de train à l'intersection de la ligne du CP et de la rue Clanranald.

Recommandation #27

La commission recommande à la Ville d'établir, avec l'ensemble des acteurs concernés, un réseau de mobilité active intégré et structurant pour tout le secteur entourant le quartier Namur-Hippodrome, afin d'assurer sa connectivité avec les divers points d'intérêt, les services et les lieux d'emplois. Ce réseau de mobilité active devra s'arrimer à la création d'un quartier inscrit dans la nature et privilégiant les circulations douces.

Recommandation #30

La commission recommande à la Ville de réclamer auprès des autorités responsables de la planification des déplacements en transport en commun et actif, la mise en place d'une formule intégrée de cocktail transport et d'en faire la promotion.

- 21 -Suite à ces consultations, études et rapports, les maires des villes et arrondissements concernés par le projet Cavendish et sa connexité avec le NDLS ont demandé à la Ville de Montréal que toutes les études requises, y compris le scénario de tramway, soient avancées le plus rapidement possible, car l'ajout du tramway devraient être inclus dans le PSD de l'ARTM;
- 22 -De plus, il y a eu un changement de paradigme dans la planification et réorientation du projet Cavendish, notamment par l'avancement des objectifs suivants : Connecter les quartiers dans une perspective de transition écologique, en favorisant notamment la mobilité durable; Accorder une prépondérance aux investissements dans les transports collectif (TC) et actif (TA); Privilégier l'augmentation de l'offre de TC inter-quartiers et intra-quartiers notamment par l'introduction d'un éventuel tramway électrique dans le corridor Jean Talon Namur-Hippodrome Cavendish;
- 23 -Afin de renforcer et développer le réseau de transport collectif structurant, l'ARTM a dressé dans son projet de PSD une liste de projets structurants (tramways, SRB ou autres) dans les corridors et secteurs de la région CMM où l'offre de services pourrait être renforcée et développée, tant dans les secteurs déjà construits qu'à consolider. (PSD page 85);
- 24 -Pour la période 2021-2030, près d'une quinzaine d'axes structurants sont désignés comme prioritaires par le PSD et plusieurs font déjà l'objet des études préalables à leur réalisation éventuelle. Le secteur NDLS et son corridor porteur ne figurent pas sur cette liste;
- 25 -Le succès des projets de requalification repose en majeure partie sur la capacité de l'ARTM et des autorités publiques à poser des gestes structurants afin d'améliorer la connectivité du quartier, de favoriser l'utilisation du transport collectif et de limiter les effets de l'arrivée de nouveaux ménages sur des axes routiers fortement congestionnés;
- 26 -Des milliards de dollars d'investissements privés sont prévus dans le secteur NDLS au cours des 15 prochaines années. Il s'agit d'un moment historique pour la métropole de mettre en pratique la transition d'un important secteur urbain auto centrique à un secteur mixte TOD;

- 27 -Alors que les autorités de transports souffrent d'un sous financement, le redéveloppement du secteur NDLS, offre une importante source de revenus fonciers qui pourra contribuer grandement au financement de projets futurs de transport collectif. C'est à travers de projets structurants comme ceux-ci que nous arriverons à attirer les investissements privés nécessaires pour financer le réseau de TC;
- 28 -Puisque l'ARTM est l'agence qui a la responsabilité et l'obligation d'adresser ces déficiences en transport et mobilité dans ce secteur vital au coeur de l'île, il est raisonnable de s'attendre que le corridor Jean Talon Namur- Hippodrome De la -Savane jusqu'à Cavendish soit inscrite dans la liste des projets structurants du PSD pour les 10 prochaines années;
- 29 -Si l'ARTM continue à faire défaut d'accorder la priorité à l'étude des besoins en transport dans le corridor Namur-Hippodrome De la Savane, le développement de tous les projets immobiliers incluant celui de l'hippodrome seront complètement freinés et la congestion continuera à s'aggraver;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que la Ville de Montréal :

- 1- donne suite aux recommandations des rapports du Groupe de Travail Namur- De la Savane et du rapport de l'OCPM sur le quartier Namur-Hippodrome visant à faire inclure le secteur NDLS dans les chantiers de grands projets de transport collectif de l'ARTM.
- 2- demande à l'ARTM d'inclure le secteur NDLS et son corridor porteur Jean Talon Namur-Hippodrome De la Savane Cavendish sur la liste de projets structurants de transport collectif dans son plan stratégique 2021-2030 *afin de mettre en place un plan de transport collectif interconnecté répondant aux besoins des résidents et usagers présents et futurs du secteur.*
- 3- demande à l'ARTM de procéder à l'étude en priorité du projet structurant de transport collectif électrique (tramway) dans les axes du boulevard Jean Talon relier au secteur Namur- Hippodrome De la Savane et le prolongement du boulevard Cavendish nord vers le pôle économique Côte de Liesse et le long du boulevard Cavendish sud vers le pôle économique Turcot Lachine est.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell.

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. François Limoges

d'apporter, avec l'accord du proposeur de la motion, M. Mitchell Brownstein, maire de la Ville de Côte Saint-Luc, un amendement pour modifier le texte du « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

- 1 - que l'agglomération de Montréal donne suite aux recommandations des rapports du Groupe de Travail Namur- De la Savane et du rapport de l'OCPM sur le quartier Namur-Hippodrome visant à faire inclure le secteur NDLS dans les chantiers de grands projets de transport collectif de l'ARTM;
- 2 - que l'agglomération de Montréal demande à L'ARTM d'inclure le secteur NDLS et son corridor porteur Jean Talon Namur-Hippodrome De la Savane Cavendish sur la liste de projets structurants de transport collectif dans son plan stratégique 2021-2030 afin de mettre en place un plan de transport collectif interconnecté répondant aux besoins des résidents et usagers présents et futurs du secteur;
- 3 - que l'agglomération de Montréal demande à l'ARTM d'étudier dès 2021, en collaboration avec les équipes de la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, incluant les villes liées et la STM, la mise en place d'une desserte appropriée en transport collectif électrique structurant dans le secteur élargi de Namur-De la Savane, incluant l'axe du boulevard Cavendish (nord ver le pôle économique Côte-de-Liesse et sud vers le pôle économique Turcot Lachine-Est)et de proposer le mode approprié pour cette desserte dans le but d'obtenir un service convenable et efficace aux citoyens du secteur et de l'agglomération;

- 4 - que l'agglomération de Montréal demande à l'ARTM de définir la portée du service proposé et un tracé optimal en considérant les projets en transports collectifs en cour de réalisation et ceux dont l'étude est planifiée dans le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif déposé le 27 octobre dernier pour consultation publique.

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller Caldwell et du maire de la Ville de Côte Saint-Luc, M. Brownstein, à l'effet de modifier le texte du « Résolu ».

La présidente du conseil juge l'amendement recevable et il est adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage sur l'article 80.01 (65.01) tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Caldwell afin qu'il utilise son droit de réplique.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix l'article 80.01 (65.01), tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (65.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1310

Accorder trois contrats à Télécommunications Grimard inc., pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'entretien des infrastructures de systèmes de transport intelligents du Centre de gestion de mobilité urbaine, pour une période de trois ans - Dépense totale de 1 714 490,30 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18273 (2 soum.) / Autoriser une appropriation de 1 254 503,14 \$ de la réserve de la voirie locale en 2021 pour le budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1902;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Télécommunications Grimard inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, trois contrats pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'entretien des infrastructures de systèmes de transport intelligents du Centre de gestion de mobilité urbaine, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18273 :

Lots	Contrats (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1 - Caméras d'observation et système de gestion de vidéo	767 030,69 \$	38 351,53 \$	805 382,22 \$
2 - Réseautique	455 289,54 \$	22 764,48 \$	478 054,02 \$
4 - Télécommunications sans-fil et cellulaire	410 527,67 \$	20 526,38 \$	431 054,05 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 81 642,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une appropriation de 1 254 503,14 \$ de la réserve de la voirie locale en 2021 afin de financer les travaux;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1202968030

CM20 1311

Conclure une entente-cadre d'approvisionnement avec Groupe Archambault inc. pour l'achat de CD-Audio, DVD, Blu-ray, livres audio, cours de langues et disques vinyles pour une période de 36 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente-cadre : 1 839 600 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18371 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1891;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'achat de CD-Audio, DVD, Blu-ray, livres audio, cours de langues et disques vinyles, assortie d'une prolongation de 12 mois;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Archambault inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18371 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel, pour une dépense estimée à 1 839 600 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation au rythme des besoins à combler, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1200138004

CM20 1312

Autoriser une dépense additionnelle de 516 107,55 \$, taxes incluses, pour défrayer les dépassements de coûts de location dans le cadre des contrats octroyés au ministère des Transports, division CGER (CA16 090081, CA16 270085, CA09 090338, CA09 270073, DB080482003, CA08 220335) avant le 1er janvier 2017 (Regroupement du Service du matériel roulant et des ateliers).

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1900;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 516 107,55 \$, taxes incluses, pour défrayer les dépassements de coûts de location dans le cadre de contrats octroyés au ministère des Transports, division CGER (CA16 090081, CA16 270085, CA09 090338, CA09 270073, DB080482003, CA08 220335) avant le 1^{er} Janvier 2017 (Regroupement du Service du matériel roulant et des ateliers);
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1208407001

CM20 1313

Accorder un contrat à Certiflo inc., pour la fourniture et l'installation de huit bras d'arrosage avec base coulissante sur des camions multimodes de classe 393 de la Ville de Montréal - Dépense totale de 395 100,09 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18233 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1895;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Certiflo inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de huit bras d'arrosage avec base coulissante sur des camions multimodes de classe 393 de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 359 181,90 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18233;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 918,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1208872007

CM20 1314

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 287 437,50 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1896;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 287 437,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1208984002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1315

Accorder trois contrats à Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, pour une période de 24 mois - Dépense totale 4 333 545,72 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 20-18513 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1899;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme, trois contrats pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, pour une période de deux ans, pour une dépense totale de 4 333 545,72 \$, taxes incluses, répartie comme ci-dessous, conformément à l'appel d'offres public 20-18513 :

<u>Firme</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	Ville-Marie	1 749 137,67 \$
	Le Plateau-Mont-Royal	1 179 137,61 \$
	Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1 405 270,44 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1207286007

CM20 1316

Approuver la modification de la répartition budgétaire des dépenses afin de permettre l'acquisition de 14 véhicules en 2020 et 11 véhicules en 2021 dans le cadre du contrat accordé à Les Solutions Enovert inc. (CM20 0923)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1887;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la modification de la répartition budgétaire des dépenses afin de permettre l'acquisition de 14 véhicules en 2020 et de 11 véhicules en 2021 dans le cadre du contrat accordé à Les Solutions Enovert inc. (CM20 0923);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1208872004

CM20 1317

Résilier le contrat accordé à AXO Construction (9168-5941 Québec inc.) (CM19 0705) pour la réalisation des travaux de bonification des bateaux pavés en 2019 dans le cadre du projet d'accessibilité universelle du Quartier des spectacles - Appel d'offres public 453310

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat accordé à AXO Construction (9168-5941 Québec inc.), (CM19 0705), pour la réalisation des travaux de bonification des bateaux pavés en 2019 dans le cadre du projet d'accessibilité universelle du Quartier des spectacles – Appel d'offres public 453310;
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après que les paiements finaux du projet seront faits.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1207231075

CM20 1318

Autoriser une dépense additionnelle de 44 472,10 \$, taxes incluses, pour le projet d'enfouissement du réseau câblé aérien sur un tronçon de la rue Honoré-Beaugrand dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron ltée (CM17 1213), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 118 989,10 \$ à 163 461,20 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1910;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 32 748,89 \$, taxes incluses, pour le projet d'enfouissement du réseau câblé aérien sur un tronçon de la rue Honoré-Beaugrand dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron ltée (CM17 1213) majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 118 989,10 \$ à 163 461,20, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 723,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1206393001

CM20 1319

Accorder un contrat à Les Constructions Berka inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Robert-Bourassa, située au 41, avenue Saint-Just, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 030 762, 37 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15582 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1911;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Constructions Berka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Robert-Bourassa, située au 41, avenue Saint-Just, dans l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 732 390,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15582;
- 2- d'autoriser une dépense de 146 478,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 151 893,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1208946002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1320

Accorder un contrat à Afcor Construction inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Notre-Dame-de-Grâce, située au 3755, rue Botrel, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 304 230,41 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15583 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1912;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Notre-Dame-de-Grâce, située au 3755, rue Botrel, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 956 592 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15583;
- 2- d'autoriser une dépense de 191 318,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 156 320,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1208946003

CM20 1321

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Montant estimé de l'entente 652 845,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1722 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1915;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la caractérisation des sols dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 652 845,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1722;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et la firme Groupe ABS inc. à cet effet;

- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1200649009

CM20 1322

Accorder un contrat à Hut Architecture inc. pour la fourniture de services professionnels pour les études d'avant-projet et programme fonctionnel et technique (option en service additionnel) pour le projet de réaménagement de la cour de services Saint-Léonard située au 7800-7900, rue de la Salette, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 553 699,62 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-18335 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1916;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Hut Architecture inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour les études d'avant-projet et programme fonctionnel et technique (option en service additionnel) pour le projet de réaménagement de la cour de services Saint-Léonard, située aux 7800-7900 rue de la Salette dans l'arrondissement de Saint-Léonard, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 481 477,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18335;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 147,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 073,90 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1208831003

CM20 1323

Exercer l'option de renouvellement de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 5 897 726,78 \$, taxes incluses, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Imperial Traitement inc. (Veolia ES Canada Services Industriels inc. après fusion) (CM18 0246), majorant ainsi le montant total des contrats de 11 549 905,61 \$ à 17 447 632,39 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1923;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 897 726,78 \$, taxes incluses, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal, pour une durée approximative de deux ans, dans le cadre des trois contrats accordés à Imperial Traitement inc. (Veolia ES Canada Services Industriels inc. après fusion) (CM18 0246), majorant ainsi le montant total des contrats de 11 549 905,61 \$ à 17 447 632,39 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1207707001

CM20 1324

Conclure une entente de gré à gré avec l'Institut québécois d'intelligence artificielle (MILA), organisme à but non lucratif (OBNL), afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement technologique pour la mobilité intégrée, pour la somme maximale de 366 195,38 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1924;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré avec MILA - Institut québécois d'intelligence artificielle, organisation à but non lucratif (OBNL), afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement technologique pour la mobilité intégrée, pour la somme maximale de 366 195,38 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'entente de recherche et de développement à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1205006003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1325

Autoriser la signature de la convention de distribution de biens et règlements de dettes avec la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal en date du 30 juillet 2020 / Autoriser le versement de 150 000 \$ à C2 MTL et de 175 000 \$ à Antenne Créative / Remettre 49 % de la somme restante au gouvernement du Québec et déposer la somme résiduelle au fonds consolidé de la Ville de Montréal

La conseillère Effie Giannou déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1934;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la signature du projet de convention de distribution de biens et règlements de dettes avec la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal en date du 30 juillet 2020;
- 2 - d'autoriser la réception de la somme de 3 968 760 \$ en provenance de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal;
- 3 - d'autoriser le versement de 150 000 \$ à C2 MTL et de 175 000 \$ à Antenne Créative au nom de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal;
- 4 - de déposer la somme de 1 500 000 \$ dans les revenus reportés de la Ville jusqu'au 15 janvier 2022;
- 5 - de remettre la somme de 1 050 442 \$ au gouvernement du Québec;
- 6 - de déposer la somme de 1 093 318 \$ au fonds consolidé de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1204784002

CM20 1326

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Incloud Accounting Inc., pour un terme de 3 ans et 5 mois, des locaux sis au 7140, rue Albert-Einstein, à des fins d'espaces de bureaux, soit le local 100-06, à compter du 1^{er} mai 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, d'une superficie totale de 114 pieds carrés et le local 100-08, à compter du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2023, d'une superficie totale de 173 pieds carrés, moyennant une recette totale de 27 880 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1939;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Incloud Accounting Inc., pour une période de trois ans et cinq mois, des locaux sis au 7140, rue Albert-Einstein, soit le local 100-06 à compter du 1^{er} mai 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, d'une superficie totale de 114 pieds carrés et le local 100-08, à compter du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2023, d'une superficie totale de 173 pieds carrés, à des fins d'espaces de bureaux, moyennant une recette totale de 27 880 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1208933003

CM20 1327

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 11 237,76 \$, avant les taxes. Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 76 500 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1935;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 11 237,76 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1204069015

CM20 1328

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à 9006-9311 Québec inc. un terrain constitué du lot 5 174 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 311 mètres carrés (3 349 pieds carrés), à des fins d'aire de chantier, en lien avec le projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, d'une durée de 15 mois à compter du 3 octobre 2020, pour un loyer total de 124 545 \$, plus taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1937;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à 9006-9311 Québec inc., pour une période de 15 mois à compter du 3 octobre 2020, un terrain constitué du lot 5 174 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 311 mètres carrés (3 349 pieds carrés), à des fins d'aire de chantier, en lien avec le projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, pour un loyer total de 124 545 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1205941006

CM20 1329

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Sida bénévoles - Montréal, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, des locaux d'une superficie de 3 309,36 pieds carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis et d'une superficie de 2 097,77 pieds carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, moyennant un loyer total de 21 539,04 \$, avant les taxes. La subvention immobilière pour cette location est d'environ 161 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1942;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Sida bénévoles - Montréal, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 3 309,36 pieds carrés, et des locaux au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 2 097,77 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 21 539,04 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1204069017

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1330

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Conseil national de recherches du Canada (CNRC), les locaux 100-04, 100-07, 100-10, 205 et 208, situés au 7140, rue Albert-Einstein, pour un terme de deux ans, à compter du 1^{er} août 2020 jusqu'au 31 juillet 2022, d'une superficie totale de 577 pieds carrés, pour fins d'espaces de bureaux, moyennant une recette totale de 73 608 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1940;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil national de recherches du Canada (CNRC), pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} août 2020 jusqu'au 31 juillet 2022, les locaux 100-04, 100-7, 100-10, 205 et 208, situés au 7140, rue Albert-Einstein, d'une superficie d'environ 577 pieds carrés, à des fins d'espaces de bureaux, moyennant une recette totale de 73 608,00 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1208933005

CM20 1331

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 9281-3716 Québec inc. à des fins d'espaces de bureaux, le local 103 d'une superficie totale de 252 pieds carrés, situé au 7140, rue Albert-Einstein, pour un terme de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2022, moyennant une recette totale de 25 828,08 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1941;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 9281-3716 Québec inc., pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2022, le local 103 situé au 7140, rue Albert-Einstein, d'une superficie d'environ 252 pieds carrés, à des fins d'espaces de bureaux, moyennant une recette totale de 25 828,08 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1208933004

CM20 1332

Accorder un contrat de gestion de gré à gré au TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire, faisant aussi affaire sous Le TAZ, pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 143 718,75 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 1995;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de contrat de services de gré à gré avec le TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire faisant aussi affaire sous Le TAZ, pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 143 718,75 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1201543004

CM20 1333

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Les contenants Durabacs inc. pour la fourniture et l'installation de bennes compactrices, pour une durée de quatre ans - Montant estimé de l'entente : 8 026 258,50 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18298 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 1996;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de quatre ans par laquelle Les contenants Durabacs inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bennes compactrices, pour une somme maximale de 6 688 548,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18298;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 337 709,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1205382012

CM20 1334

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Constructions ConCreate Itée, pour la réalisation des travaux de réfection du pont d'étagement de la jetée Mackay, de remplacement des joints de dilatation du pont de la Concorde et d'autres travaux divers dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 21 097 937,27 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 442513 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 1998;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Constructions ConCreate Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du pont d'étagement de la jetée Mackay (81-05147), de remplacement des joints de dilatation du pont de la Concorde (81-05086) et d'autres travaux divers situés dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 575 192,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 442513;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 636 278,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 886 466,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1207000012

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1335

Autoriser une dépense additionnelle de 59 167,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction des directives émises et de la prolongation du chantier pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, situé au 2929 avenue Jeanne-d'Arc, Montréal, dans le cadre du contrat 14292 accordé à Réal Paul Architecte et Groupe WSP Canada inc. (CM15 0310) majorant ainsi le montant total du contrat de 400 585,48 \$ à 459 753,06 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 1999;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 59 167,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction des directives émises et de la prolongation du chantier, pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 avenue Jeanne-d'Arc, Montréal, dans le cadre du contrat 14292 accordé à Réal Paul architecte et Groupe WSP Canada inc. (CM15 0310), majorant ainsi le montant total du contrat de 400 585,48 \$ à 459 753,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1208009002

CM20 1336

Approuver sept projets de protocole d'entente relatifs à l'octroi à la Ville de Montréal par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière d'un montant total de 52 426 840 \$ dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau pour des travaux (FIMEAU) - Renouvellement de conduites

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2003;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver sept projets de protocoles d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville, d'un montant maximum de 52 426 840 \$ aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits à l'annexe a des protocoles d'ententes, et devant être complétés avant le 30 juin 2021, dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, sous-volet 2.1;

- 2 - d'autoriser la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et le greffier à signer ce protocole d'entente pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1207814003

CM20 1337

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'aménagement de rue publique afin de relier la rue des Bassins à la rue William, d'un immeuble avec bâtiment dessus érigé situé au 1990 rue William, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 573 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2010;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'aménagement de rue, d'un immeuble avec bâtiment dessus érigé d'une superficie de 182,8 mètres carrés, situé au 1990, rue William, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie du lot 1 573 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 730 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour permettre cette acquisition;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1204962002

CM20 1338

Accorder à Cours de Brésoles inc., autrefois connu sous la dénomination sociale 9341-9557 Québec inc., un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 29 décembre 2021, à titre gratuit, pour réaliser son obligation de construire, stipulée à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 207 619 concernant les immeubles sis aux 22 et 26, rue Notre-Dame Ouest et aux 51 et 53, rue de Brésoles, arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2011;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accorder un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 29 décembre 2021, à Cours de Brésolas inc., pour réaliser notamment son obligation de construction des fondations du bâtiment portant les numéros civiques 22 et 26, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, avec toutes les autres obligations prévues à l'acte intervenu devant M^e Mario Viglione, notaire, le 29 juin 2017, sous le numéro 11 719 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 3 juillet 2017, sous le numéro 23 207 619.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1204501003

CM20 1339

Faire un don de 275 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2012;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de faire un don de 275 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2020;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1207921001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1340

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à la Fondation du Grand Montréal pour la création et l'opérationnalisation du Partenariat climat Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ en provenance du Service du développement économique vers le Bureau de la transition écologique, sous réserves d'approbation du budget 2021 par les instances

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2020 par sa résolution CE20 2019;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à la Fondation du Grand Montréal pour la création et l'opérationnalisation du Partenariat climat Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ en 2021, en provenance du Service du développement économique vers le Bureau de la transition écologique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1207731005

CM20 1341

Autoriser une aide financière de 2 120 000 \$ à la Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES), sous forme de subvention garantie par une hypothèque de 2^e rang pour l'acquisition et la réalisation de rénovations partielles de deux bâtiments résidentiels dans les arrondissements de Lachine et de Verdun / Approuver les projets de conventions et les actes à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2020 par sa résolution CE20 2018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 2 120 000 \$ à la Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES) pour l'acquisition et la réalisation de rénovations partielles de deux bâtiments résidentiels dans les arrondissements de Lachine et de Verdun;
- 2- d'approuver deux projets de conventions de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver les deux actes de garantie hypothécaire en faveur de la Ville;
- 4- d'approuver le contrat de services professionnels du notaire;
- 5- d'autoriser l'affectation de 2 120 000 \$ \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
- 6- d'autoriser l'augmentation des budgets revenus dépenses du Service de l'habitation pour 2022 pour un montant de 187 000\$ provenant, des surplus affectés.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1208207002

CM20 1342

Accorder un soutien financier maximal de 3 178 624 \$ à Récolte, pour la mise en place du Système alimentaire local et intégré qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2020 par sa résolution CE20 2025;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder une contribution financière maximale de 3 178 624 \$ à Collectif Récolte pour la mise en place du Système alimentaire local et intégré qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera financée à même la subvention de 50 M\$ du Défi des villes intelligentes du gouvernement du Canada (le ministère de l'Infrastructure et des Collectivités).

Adopté à l'unanimité.

20.33 1208047009

CM20 1343

Approuver l'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Maison de l'innovation sociale (CM20 0284) afin de prolonger la durée de la convention initiale pour recevoir les livrables / Autoriser le directeur du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) à signer l'addenda à la convention de contribution au nom de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2023;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Maison de l'innovation sociale (CM20 0284) afin de prolonger la durée de la convention initiale pour recevoir les livrables;
- 2 - d'autoriser le directeur du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM), à signer le projet d'addenda à la convention de contribution pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1205890004

CM20 1344

Approuver l'addenda à la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable afin de prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2021 (CM20 1653)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2024;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda à la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (entente initiale CM20 0653), jusqu'au 31 décembre 2021.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1207999009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1345

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1812;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2020, par sa résolution CM20 1064;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la somme de 246,9 M\$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1203843023

CM20 1346**Adoption d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville**

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1816;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2020, par sa résolution CM20 1065;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2021, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	260 353	3,012
Beaconsfield	466 612	5,399
Côte-Saint-Luc	564 022	6,526
Dollard-Des Ormeaux	839 522	9,714
Dorval	1 416 260	16,387
Hampstead	220 671	2,553
L'Île-Dorval	1 540	0,018
Kirkland	614 337	7,108
Mont-Royal	1 113 857	12,888
Montréal-Est	320 450	3,708
Montréal-Ouest	117 875	1,364
Pointe-Claire	1 291 727	14,946
Senneville	64 466	0,746
Sainte-Anne-de-Bellevue	150 373	1,740
Westmount	1 200 379	13,889
Total	8 642 444	100,000

- 2- Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier de 2021, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1347

Autoriser la transformation de caractéristiques architecturales en façade arrière soit, la modification d'ouvertures, la modification de balcons, l'ajout d'escaliers et l'agrandissement mineurs en cinq emplacements des bâtiments situés aux 1419-1441, rue Pierce (ensemble résidentiel William-D.-Stroud), immeubles patrimoniaux cités, conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1979;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la transformation de caractéristiques architecturales en façade arrière soit, la modification d'ouvertures, la modification de balcons, l'ajout d'escaliers et l'agrandissement mineurs en cinq emplacements des bâtiments situés aux 1419-1441, rue Pierce (ensemble résidentiel William-D.-Stroud), immeubles patrimoniaux cités, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1208669001

CM20 1348

Offrir à l'arrondissement de Verdun les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Service de la gestion et de la planification immobilière pour faire la gestion globale et réaliser le projet de rénovation du Natatorium, dans le cadre du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1956;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement de Verdun, les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Service de la gestion et de la planification immobilière pour faire la gestion globale et réaliser le projet de rénovation du Natatorium dans le cadre du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Adopté à l'unanimité.

30.04 1204815005

CM20 1349

Offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Service de la gestion et de la planification immobilière pour faire la gestion globale et réaliser le projet de rénovation et reconstruction partielle du centre récréatif Gadbois, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1957;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest, les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Service de la gestion et de la planification immobilière pour faire la gestion globale et réaliser le projet de rénovation et reconstruction partielle du Centre récréatif Gadbois, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1204332003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1350

Offrir à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour la gestion globale et la réalisation du projet de réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter au parc Ahuntsic, dans le cadre du Programme des équipements sportifs supra locaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1958;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour la gestion globale et la réalisation du projet de réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter au parc Ahuntsic dans le cadre du Programme des équipements sportifs supra locaux, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1208160001

CM20 1351

Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement transitoire du boulevard Saint-Joseph Ouest, entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1959;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement transitoire du boulevard Saint-Joseph Ouest, entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1201097017

CM20 1352

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts local, afin d'éliminer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2019 au montant de 10 241 700 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1962;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière – eau et égouts local destinée à éliminer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2019 au montant de 10 241 700 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1209019002

CM20 1353

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (274 166 500 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1960;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales, soit un montant de 274 166 500 \$.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1205264001

CM20 1354

Adopter une résolution stipulant que la Ville de Montréal accepte la désignation de Ville amie des abeilles et s'engage à respecter les normes du programme de Bee City Canada / Autoriser le dépôt par le Service de l'Espace pour la vie du formulaire pour l'adhésion de la Ville de Montréal au programme « Ville amie des abeilles »

Attendu :

- que l'objectif de la désignation Ville amie des abeilles Canada est la promotion d'habitats et de communautés en bon état et durables pour les pollinisateurs; et
- que les abeilles et les autres pollinisateurs autour du globe sont victimes d'un déclin inquiétant du fait du morcellement des terres, de la perte d'habitats, de l'utilisation de pesticides, de l'industrialisation de l'agriculture, du changement climatique et de la propagation de maladies et de parasites, menaçant ainsi le bon état futur de la faune et de la flore; et
- que les villes/cantons/communautés Premières nations et leurs habitants ont la possibilité de protéger les abeilles et les pollinisateurs dans les espaces publics et privés; et
- que protéger les pollinisateurs favorise la prise de conscience environnementale et le maintien du bon état écologique, tout en améliorant les échanges et l'engagement parmi les membres de la communauté; et
- qu'en devenant une Ville amie des abeilles, la Ville de Montréal peut mettre en valeur des initiatives déjà en place et engager davantage les communautés locales à faire preuve de créativité et d'innovation dans le but de promouvoir une vie plus saine au sein de la communauté;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1963;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Francesco Miele
Mme Christine Black

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal accepte la désignation de Ville amie des abeilles et s'engage à respecter les normes du programme de Bee City Canada;
- 2- que la directrice par intérim du service de l'Espace pour la vie soit autorisée à soumettre une demande de désignation de Ville amie des abeilles auprès de Bee City Canada.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1203942001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.11 et 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1355

Offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi que du Service de la gestion et de la planification immobilière pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme aquatique de Montréal - volet construction d'équipements aquatiques intérieurs, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2029;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir aux arrondissements concernés, les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Service de la gestion et de la planification immobilière pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme aquatique de Montréal - volet construction d'équipements aquatiques intérieurs, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1208740001

CM20 1356

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de la piste cyclable dans la rue de Marseille, entre les rues Viau et Anne-Hébert, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* / Autoriser le remboursement de la dépense de 53 042,24 \$, non taxable, via la facturation interne à l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2026;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de la piste cyclable dans la rue de Marseille, entre les rues Viau et Anne-Hébert, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*,
- 2- d'autoriser le remboursement de la dépense de 53 042,24 \$, non taxable, via la facturation interne à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

30.12 1201097018

CM20 1357

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 4 600 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement du domaine public afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 600 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement du domaine public afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1208862002

CM20 1358

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 33 729 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 729 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1204815006

CM20 1359

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1207632002

CM20 1360

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 9 971 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 971 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1204815007

CM20 1361

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 73 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au Programme de réfection des structures routières

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 73 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au Programme de réfection des structures routières », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1208465002

CM20 1362

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) » par l'abrogation du paragraphe 15 de l'article 2 de l'annexe A afin de transférer la responsabilité de l'entretien (sanitaire/hivernal) et de la surveillance du chalet du Mont-Royal et du pavillon du Lac aux castors du Mont-Royal de l'arrondissement de Ville-Marie au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1208752003

CM20 1363

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1208146001

CM20 1364

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 450 000 \$ pour le versement des contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projet de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 450 000 \$ pour le versement de contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1197233007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1365

Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2021)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2021) à l'assemblée du conseil municipal du 12 novembre 2020 par sa résolution CM20 1072;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2021) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 novembre 2020 par sa résolution CM20 1072;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1833;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2021) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Giovanni Rapanà
M. Marvin Rotrand

42.01 1203843012

Règlement 20-042

CM20 1366

Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2021)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement sur les taxes (exercice financier 2021) à l'assemblée du conseil municipal du 12 novembre 2020 par sa résolution CM20 1073;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2021) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 novembre 2020 par sa résolution CM20 1073;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1834;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2021) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Giovanni Rapanà
M. Marvin Rotrand

42.02 1203843013

Règlement 20-043

CM20 1367

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2021)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2021) à l'assemblée du conseil municipal du 12 novembre 2020 par sa résolution CM20 1074;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2021) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 novembre 2020 par sa résolution CM20 1074;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1835;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2021) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Giovanni Rapanà
M. Marvin Rotrand

42.03 1203843014

Règlement 20-044

CM20 1368

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) à l'assemblée du conseil municipal du 12 novembre 2020 par sa résolution CM20 1075;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 novembre 2020 par sa résolution CM20 1075;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1838;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Giovanni Rapanà
M. Marvin Rotrand

42.04 1203843015

Règlement 10-007-5

CM20 1369

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) à l'assemblée du conseil municipal du 12 novembre 2020 par sa résolution CM20 1076;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 novembre 2020 par sa résolution CM20 1076;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1831;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Giovanni Rapanà
M. Marvin Rotrand

42.05 1203843020

Règlement 20-045

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06, 42.07, 42.09 et 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1370

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de la distribution d'outils de collecte des matières organiques

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de la distribution d'outils de collecte des matières organiques à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020 par sa résolution CM20 1179;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de la distribution d'outils de collecte des matières organiques » à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020 par sa résolution CM20 1179;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020, par sa résolution CE20 1738;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de la distribution d'outils de collecte des matières organiques », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1202621005

Règlement 20-046

CM20 1371

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 750 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 36 750 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020 par sa résolution CM20 1180;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 750 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis » à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020 par sa résolution CM20 1180;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020, par sa résolution CE20 1736;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 750 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1205340001

Règlement 20-047

CM20 1372

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020 par sa résolution CM20 1182;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020 par sa résolution CM20 1182;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020, par sa résolution CE20 1798;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1205979003

Règlement 20-030-1

CM20 1373

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020 par sa résolution CM20 1183;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières » à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020 par sa résolution CM20 1183;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020, par sa résolution CE20 1800;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1208662001

Règlement 20-049

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 et 42.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1374

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020 par sa résolution CM20 1184;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine » à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020 par sa résolution CM20 1184;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020, par sa résolution CE20 1802;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1208144001

Règlement 20-050

CM20 1375

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champ-de-Mars

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champ-de-Mars à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020 par sa résolution CM20 1185;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champ-de-Mars » à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020 par sa résolution CM20 1185;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020, par sa résolution CE20 1803;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champ-de-Mars », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1203246001

Règlement 20-051

CM20 1376

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » / Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées » / Tenue de consultations publiques

AVIS DE MOTION ET DÉPÔTS DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »;
- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées »;
- 3 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne les assemblées publiques de consultation prévues conformément à la loi.

43.01 1206938002

Règlement P-04-047-216

Règlement P-20-052

CM20 1377

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Cabot et à la tête d'îlot située à l'intersection du boulevard Monk et des rues Saint-Patrick et Briand »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Cabot et à la tête d'îlot située à l'intersection du boulevard Monk et des rues Saint-Patrick et Briand » à l'assemblée du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest du 9 novembre 2020, par sa résolution CA20 22 0300 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA20 22 0300 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest à sa séance du 9 novembre 2020, adoptant ledit projet de règlement et autorisant la poursuite du processus d'adoption, conformément aux règles de l'Arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 12 au 26 novembre 2020, annoncée au préalable par un avis public en date du 11 novembre 2020, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020, par sa résolution CE20 2041;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Cabot et à la tête d'îlot située à l'intersection du boulevard Monk et des rues Saint-Patrick et Briand ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1208677011

Règlement 04-047-217

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 1378

Nommer le centre Sanaaq dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1978;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer le centre Sanaaq qui sera situé au 2205, boulevard René-Lévesque Ouest et au 1200, rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1204521010

CM20 1379

Nommer le passage Yolène-Jumelle, le parc Saidye-Bronfman et la place du Triangle, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2020 par sa résolution CE20 2045;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Marvin Rotrand
M. Lionel Perez

Et résolu :

de nommer « passage Yolène-Jumelle » le passage public reliant la rue Buchan et la rue Jean-Talon Ouest constitué du lot numéro 4 960 187, « parc Saidye-Bronfman » le parc situé à l'intersection de l'avenue Victoria et de la rue Buchan constitué des lots numéros 2 648 742 et 2 648 743, ainsi que « place du Triangle » la place publique située à l'angle de l'avenue Mountain Sights et de la rue Buchan constituée d'une partie du lot numéro 2 652 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1204521016

CM20 1380

Nommer la bibliothèque William-G.-Boll, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2044;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « bibliothèque William-G.-Boll » la bibliothèque de Roxboro située au 110, rue Cartier, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1204521015

CM20 1381

Nomination du président du Comité Jacques-Viger (CJV)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1965;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de désigner monsieur Jean Paré, urbaniste, à titre de président du Comité Jacques-Viger;
- 2- de remercier monsieur Patrick Marmen pour sa contribution au Comité Jacques-Viger.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1200132006

CM20 1382

Nominations au Conseil interculturel de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2030;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de renouveler le mandat de Mme Cécile Deschamps à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un second terme de trois ans, du 23 janvier 2021 au 23 janvier 2024;
- 2 - de nommer M. Juste Rajaonson à titre de vice-président du Conseil interculturel de Montréal, en remplacement de Mme Marie-Christine Jeanty, pour un mandat débutant le 23 janvier 2021 et se terminant le 17 décembre 2021.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1207968005

CM20 1383

Nomination de membre au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2031;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de nommer Évelyne Jean-Bouchard à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2023, en remplacement de Mélissa Gaboury dont le poste de membre est vacant;
- 2 - de remercier Mélissa Gaboury pour sa contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1207721005

CM20 1384

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Sophie Thiébaud à titre de vice-présidente à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de M. Christian Arseneault;
- M. Sterling Downey à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de Mme Sophie Thiébaud.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
Mme Sue Montgomery
M. Marvin Rotrand

51.04

À 16 h 19, le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil que l'Administration est en accord avec la demande de la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, et qu'il y aura une modification à la séquence de l'ordre du jour. Plus précisément, les prochains articles à l'étude seront dans l'ordre suivant : 65.02, 65.03, 65.01, puis l'étude des articles 65.04, 65.05 et 65.06.

CM20 1385**Motion d'urgence de l'opposition officielle demandant un moratoire suivi d'une consultation publique sur les intégrations des postes de quartier**

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pris de manière unilatérale la décision de fermer le poste de quartier (PDQ) 11 de Notre-Dame-de-Grâce et de le fusionner au PDQ 9 de Côte-Saint-Luc;

Attendu que le SPVM a pris cette décision sans en informer les citoyens et sans passer par les instances de la Ville de Montréal;

Attendu que le SPVM a déjà tenté de la même façon de fusionner les PDQ 45 et 49 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles mais qu'il a reculé devant la pression populaire;

Attendu que cette façon de faire du SPVM soulève des enjeux de gouvernance liés à l'imputabilité des prises de décisions, la transparence et la surveillance civile du SPVM;

Attendu que depuis la réforme du modèle de police dans les années 1990 par la Communauté urbaine de Montréal, les postes de quartier s'inspirent des principes du concept de la police communautaire;

Attendu que le concept de police communautaire se base notamment sur la notion de responsabilité géographique qui consiste à respecter les limites naturelles des quartiers et à définir le profil de chaque quartier lors de la division des territoires des PDQ afin de faciliter les rapprochements et partenariats policiers-citoyens;

Attendu que l'administration envisage la tenue d'une séance publique de la Commission sur la sécurité publique portant sur le Plan d'organisation policière, dont notamment le plan d'intégration des postes de quartier après que la décision a été prise de fusionner les PDQ 9 et PDQ 11;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des Montréalais qu'il y ait une nouvelle consultation publique sur le schéma de couverture de services policiers;

Attendu qu'en juin 2020, le SPVM annonçait que le poste de quartier, 33 situé sur la rue Beaumont, allait déménager temporairement et de façon précipitée au coin des rues Crémazie et Saint-Hubert;

Attendu que lors de l'étude du budget en Commission des finances, le chef du Service de police de Montréal a annoncé qu'une intégration de deux postes de quartier aurait lieu en 2021, sans les nommer;

Attendu que les médias nous ont récemment appris que l'intégration des postes de quartiers 31 et 33 est actuellement en discussion avec le SPVM et les élus locaux;

Attendu que l'intégration des postes de quartier 31 et 33 dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pourrait résulter en une perte de service de proximité et réduire considérablement l'accès sans rendez-vous à la police pour les citoyens de Parc-Extension et/ou de Villeray.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Francesco Miele
Mme Mary Deros
M. Giovanni Rapanà

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - s'oppose à toute fusion ou intégration de ses postes de quartier sans consultation citoyenne préalable;
- 2 - impose au SPVM un moratoire, effectif immédiatement, sur toute décision de fermer, de fusionner ou d'intégrer des postes de quartier, incluant les postes de quartier 31 et 33;
- 3 - mandate, dans les plus brefs délais, la Commission sur la sécurité publique de tenir une consultation publique sur le Plan d'organisation policière afin de déterminer le schéma de couverture de services policiers et des postes de quartier pour l'agglomération de Montréal avant de procéder à d'autres changements à ce schéma de couverture.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari qui présente la motion.

M. Sari expose un bref historique de la situation ayant mené à la présentation de cette motion, à commencer par la fusion des postes de quartier (PDQ) 9 et 11 dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. M. Sari poursuit en expliquant plus en détails les Résolus de la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Sari pour sa présentation et cède respectivement la parole à la conseillère Giuliana Fumagalli, ainsi qu'au conseiller Giovanni Rapanà.

La conseillère Fumagalli prend la parole et mentionne être en désaccord avec cette motion, notamment en raison du fait qu'elle ne tient pas compte de la réalité de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et du travail qui a été accompli en arrondissement par les élus et les représentants du SPVM. Mme Fumagalli poursuit en expliquant pourquoi elle croit que les PDQ 31 et 33 doivent être intégrés, mais pas avant d'avoir reçu les résultats d'une consultation citoyenne.

Le conseiller Rapanà prend à son tour la parole et mentionne son inquiétude quand à la possible intégration des PDQ 45 et 49 dans son arrondissement. Il fait également une brève description de l'état physique des lieux.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et souhaite que le conseiller Rapanà ne s'éloigne pas du sujet de la motion dans son intervention.

La présidente du conseil demande au conseiller Rapanà d'axer son intervention sur le sujet de la motion.

Le conseiller Rapanà poursuit en mentionnant qu'il va appuyer cette motion. De plus, il rend hommage aux policiers du PDQ 45 pour leur travail, leurs efforts et leur dévouement.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Abdelhaq Sari
Mme Mary Deros
M. Giovanni Rapanà

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.02 :

- de remplacer le premier « Attendu » par le texte suivant :
« Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pris la décision de fermer le poste de quartier (PDQ) 11 de Notre-Dame-de Grâce et de l'intégrer au PDQ 9 de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest; »
- de remplacer le deuxième « Attendu » par le texte suivant :
« Attendu que le SPVM a pris la décision d'intégrer les PDQ 31 et 33 en consultant notamment les élus du conseil d'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension; »
- de retirer les troisième et quatrième « Attendus »;
- de remplacer le septième « Attendu » par le texte suivant :
« Attendu que l'administration prévoit la tenue d'une séance publique de la Commission sur la sécurité publique portant sur le schéma de couverture, dont notamment le plan d'intégration des postes de quartier après que la décision a été prise de fusionner les PDQ 9 et PDQ 11; »
- de remplacer le neuvième « Attendu » par le texte suivant :
« Attendu qu'en juin 2020, suite au non renouvellement du bail, le SPVM annonçait que le poste de quartier 33, situé sur la rue Beaumont, allait déménager temporairement et de façon précipitée au coin des rues Crémazie et Saint-Hubert; »
- de remplacer le 12^e « Attendu » par le texte suivant :
« Attendu que le poste de quartier 31 occupe un espace important dans le parc Jarry, qui pourrait être regagné par des fonctions de parc advenant un déménagement; »
« Attendu que le futur poste fusionné restera au coeur des territoires des postes de quartier 31 et 33; »
- de remplacer le premier « résolu » par le texte suivant :
« Que la Ville de Montréal continue de consulter les élus locaux et la population des secteurs couverts avant toute fusion ou intégration de postes de quartier; »

- de remplacer dans le deuxième « résolu » le mot « incluant » par le mot « excluant »;
- de remplacer le troisième « résolu » par le texte suivant :

« Que la Ville de Montréal mandate, dans les plus brefs délais, la Commission de la sécurité publique de tenir une consultation publique sur le schéma de couverture avant de procéder à d'autres modifications du nombre de postes de quartier ou de leur emplacement. »

La présidente du conseil remercie la conseillère Bourgeois pour sa présentation des amendements et cède respectivement la parole aux conseillères Mary Deros et Rosannie Filato, au chef de l'opposition officielle Lionel Perez, aux conseillères et conseillers Abdelhaq Sari, Marvin Rotrand, Giuliana Fumagalli, Giovanni Rapanà et Alex Norris.

La conseillère Deros prend la parole et se dit en accord avec la version amendée de la motion. Elle fait une mise au point quant à la fuite dans les médias des informations confidentielles partagées lors des rencontres avec les représentants du SPVM.

La conseillère Filato prend la parole et se dit satisfaite des amendements apportés à la motion, ainsi que des démarches qui ont lieu dans son arrondissement quant à l'intégration des PDQ 31 et 33, qui permettront d'augmenter les services à la population.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et revient brièvement sur l'historique ayant mené à la présentation de cette motion. Il mentionne l'importance de tenir une consultation publique sur le schéma de couverture de risques et l'intégration des PDQ.

Le conseiller Sari prend la parole à son tour et rappelle l'importance de tenir des consultations publiques lorsque vient le temps de modifier le schéma de couverture de risques. Il remercie les élués avec qui il a travaillé ces dernières années, soit Mmes Nathalie Goulet, Rosannie Filato et maintenant Caroline Bourgeois.

Le conseiller Rotrand prend ensuite la parole et revient sur les propositions des mois de mars et avril 2020 à ce sujet. Il rappelle l'importance de consulter la population lorsque vient le temps de modifier le schéma de couverture de risques tel que la fermeture d'un poste de police. M. Rotrand mentionne aussi qu'à la suite de la fusion des PDQ 9 et 11, un rapport doit être déposé dans un délai de quatre mois au conseil municipal par le SPVM, sur la possibilité de créer un poste satellite dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

La conseillère Giuliana Fumagalli prend la parole et se dit en accord avec la version amendée de la motion. Elle souligne l'importance de la consultation et participation citoyennes sur toute question importante, et ce, dans un souci de transparence.

Le conseiller Giovanni Rapanà prend la parole pour tout d'abord remercier la mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à l'effet que les PDQ 45 et 49 ne seront pas fusionnés. Il ajoute qu'il désire inscrire son nom à titre d'appuyeur à cette motion amendée.

À son tour, le conseiller Alex Norris prend la parole et répond aux commentaires du chef de l'opposition officielle, Lionel Perez et du conseiller Marvin Rotrand. Il confirme l'intention de tenir une consultation publique par l'entremise de la Commission de la sécurité publique sur le sujet de la motion, mais il fait aussi mention des difficultés de tenir de telles consultations en temps de pandémie.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix l'amendement à l'article 65.02 et le déclare adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix l'article 65.02 tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

ARTICLE 65.03

Motion de l'opposition officielle pour assurer le financement de la station du Réseau express métropolitain à l'aéroport Montréal-Trudeau

Le conseiller Alan DeSousa, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM20 1386**Motion de l'opposition officielle demandant au conseil municipal d'inviter la Vérificatrice générale en séance plénière au sujet de l'audit du rapport préélectoral**

Attendu que le budget est un document central en démocratie municipale puisqu'il représente les engagements de la Ville envers les citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui seront données aux prestations des services publics;

Attendu que la capacité du conseil municipal à prendre des décisions éclairées repose sur une bonne compréhension de la situation financière de la Ville et des coûts liés aux programmes, politiques et plans d'action sur lesquels il vote;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public que tous les élus puissent échanger de façon égale des diverses propositions, en disposant des mêmes informations;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public et dans le respect des valeurs d'imputabilité et de transparence qu'un rapport préélectoral sur l'état des finances municipales soit produit afin de permettre aux candidats aux prochaines élections de connaître la situation réelle des finances de la Ville et de prendre des engagements électoraux que la Ville a les moyens de financer;

Attendu que l'Opposition officielle a déposé une motion en janvier 2018 visant la création d'un Bureau indépendant du budget (BIB) qui aurait eu pour mission de fournir au conseil municipal et au conseil d'agglomération une analyse annuelle de la situation budgétaire de la Ville, notamment en vue des futures élections municipales;

Attendu que l'administration s'est dite d'accord avec les principes de la motion déposée en janvier 2018, tout en mentionnant que la Vérificatrice générale était la mieux placée pour remplir ce rôle;

Attendu que dans son rapport annuel 2018, déposé en juin 2019, la Vérificatrice générale a souligné n'avoir jamais reçu le mandat pour produire un rapport préélectoral, et que sans un tel mandat formel du conseil municipal, ainsi que les crédits budgétaires l'accompagnant, son bureau ne pourrait réaliser ce travail;

Attendu qu'en août 2019, le conseil municipal, à la suite d'une nouvelle motion de l'Opposition, a mandaté le Service des finances de produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal au plus tard le 30 juin 2021, et la Vérificatrice générale d'auditer ce rapport préélectoral, et de présenter cet audit au plus tard le 23 septembre 2021;

Attendu que le 24 février 2020, la Vérificatrice générale a envoyé une lettre aux membres du conseil municipal dans laquelle elle écrit que son Bureau était toujours en attente d'informations en provenance de l'administration, notamment le contenu du rapport préélectoral, afin de pouvoir réaliser son mandat dans les délais requis;

Attendu que la Vérificatrice générale ajoute dans sa lettre que sans ces informations, elle ne peut déterminer « à la fois l'ampleur des ressources nécessaires à la réalisation de ce mandat, mais plus fondamentalement encore, notre capacité même à réaliser un audit sur ce rapport préélectoral compte tenu du temps déjà écoulé »;

Attendu que l'administration a répondu à la lettre de la Vérificatrice générale en mandatant le Service des finances de déployer tous les efforts et de remettre les documents nécessaires au Bureau de la Vérificatrice générale en juin 2020 pour s'assurer que le rapport préélectoral puisse être produit;

Attendu qu'en avril 2020, l'administration a affecté 900 000\$ au Bureau de la Vérificatrice générale afin de compléter son mandat sur le rapport préélectoral;

Attendu que le 16 octobre 2020, le comité d'audit a adopté la résolution CA 2020-001 recommandant que le Conseil municipal retire le mandat du rapport préélectoral à la Vérificatrice générale puisque « le prototype développé par le Service des finances ne serait donc pas en mesure de répondre aux objectifs énoncés dans le budget 2020 quant au rapport préélectoral en termes d'information financière sur l'état des finances publiques et de base comparable »;

Attendu que l'administration a retiré, lors du conseil municipal du 16 novembre 2020, le mandat de produire un rapport préélectoral à la Vérificatrice générale et que cette dernière a remis les sommes de 900 000\$ à la ville-centre;

Attendu qu'afin de respecter les valeurs d'imputabilité et de transparence, il est impératif que la Vérificatrice générale puisse s'adresser au conseil municipal afin de présenter l'information qu'elle juge pertinente et de répondre aux questions des membres du conseil.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

Et résolu :

que le conseil municipal convoque en séance plénière la Vérificatrice générale lors de sa prochaine séance afin qu'elle présente aux élus les raisons pour lesquelles son Bureau a dû abandonner le mandat de produire un rapport préélectoral avant les élections générales municipales de 2021.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole et présente la motion. Il explique que cette motion fait suite au retrait par l'Administration, le mois dernier, du mandat à la Vérificatrice générale de procéder à l'audit du rapport préélectoral. M. Perez poursuit et fait l'historique des dates importantes qui ont mené à la présentation de cette motion. M. Perez termine son intervention en demandant l'appui des membres du conseil pour cette motion.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

de reporter l'article 65.01 à l'assemblée du conseil municipal du mois de janvier, en vertu de l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06 051).

Un débat restreint s'engage sur la motion de report.

La présidente du conseil déclare l'article 65.01 reporté à l'assemblée du conseil municipal du mois de janvier, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

ARTICLE 65.04

Motion non partisane visant à promouvoir la survie et la vitalité économique, sociale et culturelle du Quartier chinois de Montréal

Le conseiller Marvin Rotrand, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM20 1387**Motion non partisane visant à examiner la possibilité de retirer les gaz lacrymogènes de l'arsenal du SPVM**

Le conseiller Marvin Rotrand dépose, avant présentation, une nouvelle version de la motion 65.05 travaillée en collaboration avec la conseillère Caroline Bourgeois, responsable du dossier de la sécurité publique pour l'Administration. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu que l'utilisation d'agents antiémeute comme le gaz lacrymogène dans le cadre de conflits armés est interdite par la convention de 1997 sur les armes chimiques, mais que, bien qu'il soit prouvé que le gaz lacrymogène nuit à la santé des personnes qui y sont exposées, son utilisation est tout de même autorisée pour faire appliquer la loi;

Attendu que l'exposition au gaz lacrymogène peut entraîner une oppression thoracique, des quintes de toux, une sensation d'étouffement, une respiration sifflante et un essoufflement en plus de causer une sensation de brûlure aux yeux, au nez et à la bouche, une vision embrouillée et de la difficulté à avaler, ainsi que des brûlures chimiques, des réactions allergiques et une détresse respiratoire;

Attendu que les personnes souffrant de troubles respiratoires comme l'asthme et la maladie pulmonaire obstructive chronique courent un risque plus élevé de souffrir de symptômes graves pouvant conduire à une insuffisance respiratoire;

Attendu que l'on est plus susceptible de subir des effets à long terme sur la santé si l'on est exposé à une dose élevée de gaz lacrymogène pendant une période prolongée et dans une zone fermée, ce qui peut conduire à une insuffisance respiratoire et à la mort;

Attendu que, malgré les dangers pour la santé qu'entraîne l'utilisation de gaz lacrymogène, le Service de police de Montréal (SPVM) utilise cette méthode plusieurs fois par année pour contrôler les foules;

Attendu que, dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, l'utilisation de gaz lacrymogène dans le cadre de manifestations pacifiques est devenue courante et qu'elle constitue un danger pour la démocratie;

Attendu que l'année dernière, les Conseils municipaux de plusieurs villes dont, entre autres, Philadelphie, Seattle, Portland, Pittsburgh et la Nouvelle-Orléans ont interdit l'utilisation de gaz lacrymogène ou y ont apporté d'importantes restrictions;

Attendu qu'en juin 2019, une coalition d'une trentaine d'organismes communautaires a demandé que l'on retire le gaz lacrymogène de l'arsenal du SPVM en faisant remarquer que le gaz lacrymogène est devenu l'arme de choix des services de police pour contrôler les rassemblements et les manifestations, et qu'il est souvent utilisé pour disperser des foules largement pacifiques, ce qui empêche les gens, d'exercer leurs libertés fondamentales de réunion, d'association et d'expression;

Attendu que selon de nombreux universitaires, l'utilisation de gaz lacrymogène est d'une légalité douteuse en vertu de la législation des droits de l'homme;

Attendu que certains défenseurs des droits de la personne, comme Vincent Wong, de l'Université de Toronto, et certains organismes de santé, dont, entre autres l'American Thoracic Society et l'American Academy of Ophthalmology, ont demandé l'adoption d'un moratoire sur l'utilisation de gaz lacrymogène ou son interdiction pure et simple;

Attendu que, selon certains défenseurs des droits de la personne, si l'on supprime l'accès au gaz lacrymogène, la police et les législateurs seront forcés d'adopter d'autres techniques plus sûres pour désamorcer les manifestations et les rassemblements pacifiques, ce qui encouragera l'adoption de stratégies non violentes et de solutions politiques tout en accordant une plus grande importance à la liberté d'expression et d'assemblée, et que ces considérations sont primordiales dans une société libre et démocratique;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli
Mme Caroline Bourgeois
M. Alex Norris
Mme Rosannie Filato

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - invite la Directrice régionale de la santé publique de Montréal à donner son opinion quant aux effets du gaz lacrymogène sur la santé;
- 2 - mandate la Commission de la sécurité publique d'analyser l'avis de la Direction régionale de la santé publique de Montréal dans les plus brefs délais suivant sa réception, et de faire des recommandations à l'utilisation des gaz lacrymogènes par le SPVM, notamment à l'égard de la protection des libertés civiles.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller prend la parole pour présenter la nouvelle version de la motion préparée en collaboration avec la conseillère Caroline Bourgeois qu'il remercie. Il dépose également des documents et coupures de presse en soutien à la motion sous étude.

À 17 h 34, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose aux membres du conseil de poursuivre les travaux au-delà de 17 h 34 afin de terminer l'étude des articles inscrits à l'ordre du jour, étant donné qu'il ne reste que quelques points pour ce faire.

Après un débat restreint, il est convenu de prolonger la séance.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois qui souhaite ajouter les noms de la conseillère Rosannie Filato et du conseiller Alex Norris comme appuyeurs à cette motion, et ce, avec leur consentement respectif.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.05

ARTICLE 65.06

Motion non partisane visant à promouvoir, dans les activités de la police, des changements positifs en ce qui concerne les questions de diversité, ainsi qu'à s'inspirer des meilleures pratiques axées sur les politiques de désamorçage des conflits adoptées par de nombreux services de police de l'ensemble de l'Amérique du nord

Le conseiller Marvin Rotrand, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 17 h 45, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 80.01 (20.45) comme qu'il a été convenu plus tôt en séance.

CM20 1388 (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Les YMCA du Québec, aux fins de parc et de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 8 919,7 mètres carrés, situé entre l'avenue de Hampton et l'avenue Royal, au nord de l'avenue de Monkland, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 11 497 500 \$, taxes incluses

Un débat s'engage sur l'amendement.

À 17 h 47, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

À 18 h 01, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, afin qu'il exerce son droit de réplique sur l'amendement proposé.

La présidente du conseil met aux voix l'amendement et il est adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Robert Beaudry afin qu'il exerce son droit de réplique sur l'article 80.01 (20.45) tel qu'amendé.

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (20.45), tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1206037011
80.01 (20.45)

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et adresse ses remerciements et ses meilleurs vœux aux équipes dédiées du conseil municipal et à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Elle nomme également plusieurs groupes de travailleurs comme ceux du réseau de la santé, du milieu de l'éducation de même que ceux appartenant à la sécurité publique; elle les remercie profondément. Puis, elle remercie tous les élus et les membres de son équipe et leur offre ses meilleurs vœux. En conclusion, elle demande un dernier effort à tous afin de respecter les consignes sanitaires du gouvernement et afin de contrer la propagation de la COVID-19.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Lionel Perez, à son tour, fait l'éloge de la résilience des Montréalaises et Montréalais durant la pandémie et remercie de nombreux collaborateurs, citoyens et élus.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention, et remercie elle aussi tout le personnel œuvrant au conseil municipal. Elle termine en transmettant ses meilleurs vœux de santé, de paix et de sérénité à tous.

À 18 h 27, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Suzie Miron
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.03

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021 Conseillers municipaux – 2020 Le 14 décembre 2020

Beudry, Robert, **Black**, Christine, **Filato**, Rosanie, **Giannou**, Effie, **Gosselin**, Christine, **Goulet**, Nathalie, **Limoges**, François, **Miele**, Francesco, **Montgomery**, Sue, **Parent**, Marie-Josée, **Parizeau**, Hadrien, **Pauzé**, Jocelyn, **Rouleau**, Micheline, **Sarem**, Alef, **Sari**, Abdelhaq, **Sauvé**, Craig, **Tomlinson**, Philippe, **Wong**, Cathy, **Zarac**, Lise.